



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

## Première Commission

5<sup>e</sup> séance

Jeudi 5 octobre 2006, à 10 heures  
New York

---

Présidente : M<sup>me</sup> Juul ..... (Norvège)

La séance est ouverte à 10 h 5.

### Points 89 à 97 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M<sup>me</sup> Ziv (Israël) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, pour commencer je tiens à vous dire combien il m'est agréable de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Soyez assurée de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Dans ses efforts pour promouvoir la paix et la sécurité au moyen du multilatéralisme, la communauté internationale a adopté deux importantes approches. La première est de caractère plus particulièrement idéologique et a pour objectif à long terme de créer un monde plus sûr. La deuxième est de caractère plus défensif et plus réaliste. Elle consiste à cerner les menaces les plus imminentes à la sécurité et à la stabilité internationales et d'y trouver les remèdes les plus appropriés et les plus efficaces.

Ainsi, la question du désarmement nucléaire et de l'identification des causes profondes du terrorisme relève de la première approche alors qu'un contrôle strict et efficace des exportations de technologies dangereuses et une interdiction du transfert d'armes à des terroristes relèvent de la seconde.

Pour Israël, établir des objectifs à long terme contribuerait à la stabilité et à la sécurité internationales et régionales. En même temps, toute action entreprise pour s'efforcer d'atteindre des objectifs à long terme sans définir auparavant les menaces immédiates et réelles auxquelles nous faisons face ne saurait, de toute évidence, être efficace. Ce n'est que lorsque ces menaces auront été identifiées comme il convient que nous pourrions nous engager fermement dans le processus menant à l'objectif à long terme d'instaurer un monde plus sûr pour tous.

Les menaces que nous rencontrons dans notre cadre régional revêtent, malheureusement et trop souvent, un caractère existentiel et nécessitent de ce fait une attitude réaliste et progressive. Une fois les menaces définies, des mesures modestes et échelonnées devraient être proposées et appliquées afin de créer une réalité nouvelle fondée sur le dialogue et des relations de bon voisinage. Cette attitude réaliste est fondamentale. Sans cela, un désarmement régional et des débats efficaces sur la maîtrise des armements ne sauraient être envisagés.

Des tentatives artificielles faisant fi de nos réalités régionales ne peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs à long terme et seraient contre-productives. Selon nous, il convient d'accorder la plus haute priorité à deux questions essentielles dans le domaine de la paix et de la stabilité internationales, à savoir le terrorisme dans toutes ses dimensions et la

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Cette année, les menaces à la stabilité régionale et mondiale résultant de ces deux maux ont atteint des niveaux sans précédent. Si aucune réponse appropriée n'est apportée à ces menaces, nous risquons d'assister à une grave détérioration de la sécurité des personnes aux niveaux régional et mondial.

Le Hezbollah est une organisation terroriste dotée d'un armement perfectionné, pointé sur les villes et les villages d'un État voisin avec, pour objectif délibéré, de tuer le plus grand nombre possible de civils libanais en les transformant en boucliers humains. Le Hezbollah s'est révélé être une menace stratégique non seulement pour mon pays mais également pour d'autres. L'objectif de cette organisation terroriste et des pays qui la soutiennent est de déstabiliser la région. Par leurs actes ils ont causé des milliers de victimes parmi des civils innocents et ont amené la région au bord d'une guerre totale.

De toute évidence, d'autres organisations terroristes suivront cette même ligne. Elles acquerront des systèmes portatifs de défense aérienne, des roquettes et des missiles perfectionnés provenant d'États qui appuient le terrorisme. Elles créeront de nouvelles bases dans des zones peuplées et cacheront des armes dans des habitations et parmi les populations civiles. De même, elles utiliseront des civils comme boucliers humains.

La communauté mondiale, notamment la société civile, se doit de réagir à ces menaces plutôt que de se borner à invoquer le droit des victimes à se défendre. Il convient de prendre des mesures strictes pour prévenir et interdire le transfert de tout type d'armes ou d'équipement militaire à des groupes terroristes.

En matière de transactions d'armes, il convient d'adopter une attitude prudente à l'égard des États qui appuient le terrorisme. Ces États doivent être tenus pour responsables de l'aide qu'ils ont apportée au Hezbollah. La pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 1701 (2006) doit être une condition préalable aux ventes d'armes à ces pays. Ne pas prendre en compte comme il convient la question de l'aide fournie au terrorisme pourrait créer un précédent dangereux.

Le terrorisme met à mal la stabilité de la région. Ni des mesures de confiance ni de nouvelles initiatives

concernant la sécurité régionale ne sauraient être efficaces sans une diminution importante du niveau de cette menace.

Comme je l'ai déjà dit, la deuxième question nécessitant une action vigoureuse de la part de la communauté internationale a trait au comportement des États qui mettent au point des armes de destruction massive et leurs vecteurs au mépris total de leurs obligations internationales. Depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, quatre cas évidents de non respect ont été officiellement reconnus par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Trois de ces cas se sont produits dans notre région. Ils émanent d'États qui ne reconnaissent pas Israël.

L'un d'eux, d'ailleurs, appelle ouvertement à notre élimination. Comme les rapports de l'AIEA le démontrent clairement, ce pays, l'Iran, continue, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, à élaborer son programme nucléaire et, parallèlement, à mettre au point des vecteurs à longue et moyenne portée.

Depuis près de quatre ans, la communauté internationale s'est efforcée, d'abord, de découvrir les véritables activités nucléaires de l'Iran, ensuite d'obtenir des explications quant aux résultats obtenus. Ces explications n'ayant pas été fournies, elle a cherché à mettre fin au programme clandestin de l'Iran. Malheureusement, jusqu'à présent, ces efforts n'ont pas porté leurs fruits. En outre, l'Iran est une source de prolifération de composants dangereux utilisés dans les programmes d'armes classiques et d'armes de destruction massive. Ce pays accueille ouvertement des organisations terroristes, tout particulièrement le Hezbollah. Il convient de noter que l'Iran est soutenu dans ce partenariat par la Syrie. La politique iranienne brandit toute une gamme de menaces contre lesquelles il convient d'adopter une attitude ferme et rationnelle. L'attitude consistant à méconnaître la réalité et à retarder la mise en œuvre des mesures nécessaires s'est révélée contre-productive.

Après avoir mis l'accent sur les principes menaces, je dirai maintenant quelques mots sur ce que l'on peut faire à cet égard. Étant donné que ces menaces ne sont malheureusement pas une nouveauté pour la communauté internationale, de nombreuses tentatives ont été faites pour les contrer. Certaines mesures ont été élaborées par le Conseil de sécurité,

d'autres figurent dans différents programmes et régimes pertinents de l'Assemblée générale.

Ainsi, le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été établi avec pour principal objectif d'empêcher les transferts d'armes à des terroristes. Il a énoncé des recommandations précises sur la manière d'atteindre ce but sur les plans national, régional et mondial.

Au cours des deux dernières années, la Première Commission de l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution visant à empêcher les transferts de systèmes portatifs de défense aérienne à des acteurs non étatiques.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité demande à tous les États Membres de mettre en place des dispositifs appropriés et efficaces de contrôle à l'exportation pour prévenir tout transfert de technologies sensibles destinées à l'armement à des acteurs non étatiques. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité formule des recommandations pour une coopération bilatérale, régionale et multilatérale dans le but de combattre le terrorisme international. La résolution 1695 (2006) sur la République populaire démocratique de Corée et la résolution 1696 (2006) relative à l'Iran établissent des critères précis qui doivent être respectés par ces deux pays dans le domaine nucléaire. La résolution 1559 (2004) appelle au désarmement de toutes les milices armées dans le Sud Liban. Et, récemment, à la suite du dernier conflit, la résolution 1701 (2006) interdit le transfert de tous types d'armes à des acteurs autres que le Gouvernement légal du Liban.

Ce ne sont là que quelques exemples des différentes résolutions et outils, fruit de longues négociations et de compromis délicats. S'ils avaient été pleinement mis en œuvre, le dernier conflit aurait pu être évité. Ces éléments peuvent néanmoins jouer un rôle dans la prévention de nouveaux combats.

Nous disposons d'outils. Il est de notre décision, en tant que membres de la communauté internationale, de veiller à leur mise en œuvre. Mettre au point des outils et rédiger des résolutions ne suffit pas. Nous voulons tous voir s'instaurer la stabilité dans notre région de troubles. De même, nous voulons garantir une sûreté et une stabilité mondiales durables. Pour avancer vers ces objectifs, il nous faut non seulement rédiger des résolutions mais, aussi difficile que cela

puisse paraître, garantir la mise en œuvre de ce qui a été convenu.

**M. Bouchaara** (Maroc) : Madame la Présidente, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser les félicitations de la délégation marocaine pour votre accession à la présidence des travaux de la Première Commission. Le Royaume du Maroc se réjouit de voir la Norvège, dont l'engagement constant en faveur du désarmement ne s'est jamais démenti, accéder à la présidence de la Commission. Je peux vous assurer du plein appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

Je souhaiterais, enfin, la bienvenue à l'ambassadeur Sareva, qui dirige à présent le Secrétariat de la Première Commission, et remercier l'Ambassadeur Tanaka, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour la qualité du travail réalisé par son département. La délégation marocaine s'associe aux interventions faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des non-alignés, et du Nigeria, au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'année 2006 n'aura pas permis de mettre un terme à la fatalité de l'échec qui semble marquer les travaux de l'ensemble des organes des Nations Unies chargés du désarmement. Il serait vain de vouloir dresser une liste exhaustive des échecs des mois écoulés. Ceux-ci sont nombreux et connus de tous. Plus inquiétant encore est le scepticisme grandissant que nous pouvons déceler au sein de la société civile quant à la volonté politique réelle des États membres des Nations Unies de relever les grands défis du désarmement et de la non-prolifération du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il est devenu usuel, afin d'apporter une explication convaincante à cette fatalité de l'échec, de la justifier par le caractère obsolète de nos méthodes de travail. Il est vrai qu'il est parfois difficile d'expliquer à un observateur extérieur que des organes ayant la charge de questions d'une telle importance pour la sécurité internationale puissent consacrer des heures durant, comme cela nous est arrivé dans le passé, à délibérer de questions de procédure, négociant mot pour mot, sur des aspects parfois secondaires, perdant de vue l'essentiel et dilapidant ainsi, au fil du temps, la confiance et les espoirs mis en nous par la société civile. L'exigence de résultat, pourtant indispensable à toute action, ne semble plus s'inscrire dans notre horizon immédiat.

Voilà pourquoi il nous paraît essentiel, afin justement de rationaliser nos méthodes de travail et de moderniser nos techniques de négociation, de poser des questions essentielles.

Que souhaitons-nous réaliser? Quels objectifs collectifs pouvons-nous et devons-nous atteindre? Quel sens donner à ces actions collectives? Ce sont les priorités qui doivent déterminer les méthodes de travail et non l'inverse. Avons-nous une vision et une perception communes du monde dans lequel nous souhaitons vivre? Si nous répondons par l'affirmative à cette question, alors nous avons devant nous un grand chantier pour la modernisation des travaux de la Première Commission. Par contre, s'il se révèle impossible de déterminer des priorités communes, alors nous n'avons d'autre choix que de perpétuer indéfiniment les éternelles divergences de vues qui semblent caractériser nos travaux depuis bien longtemps.

Quelles pourraient être en définitive les priorités d'un organe délibératif de cette nature ayant la charge de déterminer les grandes orientations de la communauté internationale pour l'année à venir en matière de désarmement et de sécurité internationale?

Tout d'abord, réitérons de façon claire et ferme un certain nombre d'évidences. En premier lieu, le désarmement et la non-prolifération sont indissociables. On ne peut prétendre réaliser des progrès sur l'un de ces aspects en ignorant l'autre. La seconde évidence qu'il convient de rappeler est la nécessité de réhabiliter les principaux instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Prenons, à cet égard, l'exemple le plus significatif, celui du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est devenu habituel de décrier le TNP en mettant en exergue les insuffisances de ce traité. Pourtant, le TNP a permis de juguler en grande partie la prolifération des armes nucléaires et de déterminer les paramètres fondamentaux de l'usage du nucléaire à des fins civiles. Il a aussi fixé des obligations juridiques incontournables pour les puissances nucléaires.

Afin de pouvoir progresser dans la voie du désarmement, il nous faut non pas faire table rase du passé, mais au contraire consolider les acquis tels que reflétés dans les termes du TNP et à travers les documents finaux des Conférences d'examen de 1995 et de 2000. Les grands traités internationaux doivent être non pas décriés mais renforcés. À cet égard, le

multilatéralisme constitue la voie idoine, car par définition inclusive, devant permettre une action concrète et tangible en vue de la réalisation d'un désarmement général et complet. C'est dans cet esprit que prennent corps les revendications du Mouvement des non alignés, auquel le Maroc fait partie, et qui sont reflétées dans le Document final adopté le 16 septembre dernier à La Havane.

La dimension régionale en vue d'un désarmement général et complet est également fondamentale pour la sécurité internationale. Bien entendu, le droit pour chaque État de se défendre en ayant les moyens d'assurer sa sécurité est reconnu par la Charte des Nations Unies. Pourtant, comment ne pas s'inquiéter lorsque l'on constate, comme vient de le révéler l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, que les dépenses militaires dans le monde, pour la seule année 2006, vont dépasser les 1.060 milliards de dollars. Pour le Royaume du Maroc, l'enjeu principal du siècle qui commence réside dans le développement humain des populations, dans la diffusion du savoir et de la connaissance et dans la consolidation des acquis démocratiques. Il est donc surprenant de constater que, dans des régions qui souffrent encore cruellement de l'absence de projets de développement de nature à permettre une plus grande intégration régionale, des milliards de dollars puissent être consacrés à l'achat d'équipements militaires.

Le Royaume du Maroc est profondément attaché aux vertus du dialogue, de la négociation et du règlement pacifique des différends. Dans son voisinage immédiat, mon pays suit avec intérêt toutes les initiatives pouvant permettre de renforcer la sécurité en Méditerranée. Celle-ci passe, sur son flanc sud, par l'édification d'un Maghreb uni et prospère dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses États membres. Cela passe aussi, au Moyen-Orient, par un règlement de la question palestinienne et la création d'un État palestinien avec pour capitale Al Qods Al Charif. Il est essentiel pour garantir une paix durable dans la région qu'Israël adhère au TNP et place ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

État partie au TNP, le Royaume du Maroc a toujours veillé scrupuleusement à remplir ses obligations. Mon pays vient d'être élu au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et poursuivra ses efforts en vue de faciliter la convergence des points de vue sur les principales questions liées à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

S'agissant par ailleurs des vecteurs, le Maroc a le privilège de présider actuellement le Groupe des États ayant souscrit au Code de La Haye sur la non-prolifération des missiles balistiques. Dans cet esprit, mon pays ne ménagera pas ses efforts en vue d'expliquer et de promouvoir les objectifs du Code de La Haye, à travers un dialogue constructif, avec les pays qui n'ont pas encore rejoint cet important instrument international, et ce afin d'œuvrer en faveur de son universalité.

Par ailleurs, et animé d'un même souci de redynamiser l'ensemble des organes chargés du désarmement au sein des Nations Unies, mon pays, qui assure la présidence du Groupe des 21 – États non-alignés et neutres – au sein de la Conférence du désarmement, a veillé tout au long de son mandat à favoriser le dialogue en vue de l'émergence de solutions équilibrées de nature à mettre un terme au blocage qui caractérise les travaux de cet organe.

Les travaux et le succès de la présente session de la Première Commission seront jugés sur notre capacité à apporter des réponses aux attentes des populations et de la société civile sur la question cruciale de la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Cette problématique qui était déjà au centre des travaux de la Conférence d'examen, en juillet dernier, doit être relevée avec courage et animée d'un sentiment d'urgence. Les trafics d'armes qui alimentent les conflits, en particulier sur le continent africain, ont une incidence désastreuse en termes de pertes humaines. Ils affectent aussi le développement économique des pays touchés et affaiblissent les institutions étatiques. Ces trafics empêchent en définitive les populations de bénéficier de leurs droits les plus élémentaires : droit à la vie, droit au développement. Nous manifestons donc le souhait, sur un sujet d'une telle importance, que la Première Commission parvienne à déterminer une approche permettant de répondre aux attentes légitimes des populations touchées et de la société civile.

**M<sup>me</sup> Terrazas Ontiveros** (Bolivie *(parle en espagnol)*) : Madame la Présidente, en tout premier lieu je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale. Je félicite également tous les membres du bureau qui vous apportent leur aide dans l'accomplissement de votre importante tâche.

La Bolivie s'associe à l'intervention du représentant de la République de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des non-alignés.

Le 14 décembre prochain, le calendrier nous rappellera que 60 ans se sont écoulés depuis l'adoption par l'Assemblée générale, à sa première session en 1946, de la résolution 41 (I) sur les principes régissant la réglementation générale et la réduction des armements, conformément à l'Article 11 de la Charte, dont l'objectif était le renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Toutefois, les armes nucléaires et autres armes de destruction massive continuent d'être une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale, non seulement en raison de l'augmentation du nombre d'États détenteurs de ces armes mais également de la difficulté de plus en plus grande d'enrayer l'expansion permanente de ces armes. L'existence de milliers d'armes nucléaires en état d'alerte instantanée, leur prolifération vers des régions instables et la possibilité pour des acteurs non étatiques, tels que des groupes terroristes, d'acquérir des armes nucléaires ou des matériels connexes constituent une menace réelle pour tous les États de tous les continents et de toutes les régions du monde.

Rappelons également que, dans la résolution 41 (I), l'Assemblée générale exhortait les Membres des Nations Unies à apporter toute l'aide possible au Conseil de sécurité et à la Commission de l'énergie atomique afin de promouvoir l'instauration et le maintien d'une paix internationale et d'une sécurité collective en utilisant, pour les armements, la part la plus minime des ressources humaines et économiques mondiales.

Il est indéniable que, durant les six dernières décennies, le fossé économique entre les pays riches et les pays pauvres s'est de plus en plus creusé et que la menace croissante posée par les armes de destruction massive ainsi que le problème de l'extrême pauvreté existent toujours avec la même acuité.

Nous nous demandons pourquoi l'ampleur de ces menaces, dont la communauté internationale est parfaitement consciente des effets dévastateurs, n'a pas encore réussi à nous convaincre de l'urgente nécessité d'avancer résolument et fermement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Pourquoi, malgré les dangers inhérents à leur détention, certains semblent irrésistiblement attirés par de telles armes?

Selon nous, la participation universelle aux traités sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire, sous un contrôle et un système de surveillance au

niveau international, ainsi que l'engagement de tous les États à respecter strictement ces instruments, constitueraient un premier pas dans la voie du désarmement général et complet et permettraient de s'assurer que l'énergie nucléaire est exclusivement utilisée à des fins pacifiques.

Sans nul doute, l'action mondiale n'est pas le seul moyen pour faire face à la menace. Néanmoins, l'inclusion et la participation sont essentielles pour que tous les États puissent éprouver un sentiment de responsabilité partagée lorsqu'ils traitent des problèmes les plus aigus.

À cet égard, l'ONU et le processus multilatéral, malgré les occasions manquées, doivent continuer à jouer un rôle actif et déterminé pour faire obstacle à la prolifération des armes de destruction massive et accorder à la question du désarmement, parallèlement à celle du développement, un rang prioritaire dans leur ordre du jour.

Malgré tout, quelques signes d'espoir se font jour. Dans son rapport annuel de 2006, le Secrétariat technique provisoire du Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires indique que, depuis août 2005, des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne l'établissement du régime de vérification du Traité et les préparatifs relatifs à son entrée en vigueur. Il réaffirme également le ferme appui politique à cet instrument et évalue très positivement l'action multilatérale menée par la communauté internationale pour sa mise en place.

La Bolivie a adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 24 septembre 1996, et l'a ratifié en 1999. Actuellement, elle participe au Système international de surveillance, grâce à deux stations sismologiques et à une station infrason. Elle a mis sur pied une autorité nationale et a créé un organe technique pour servir de coordonnateur auprès du Centre national de données.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, de zones de paix et de zones dénucléarisées constitue un moyen de parvenir au désarmement nucléaire et reflète également le souhait profond des êtres humains de jouir d'une paix et d'une sécurité véritables, d'éliminer le fléau de la guerre, et de dégager des ressources économiques, intellectuelles et autres pour les consacrer en premier lieu aux besoins du développement.

Depuis 1967, le message de l'Amérique latine et des Caraïbes visant à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires a traversé les océans et les mers et pénétré de plus en plus dans d'autres continents, régions et sous-régions. Nous avons enregistré avec satisfaction, après les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba qui ont établi des zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt de telles armes, la signature, en septembre dernier, du Traité de Semipalatinsk portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

La Bolivie continuera d'encourager et d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires à partir de sa propre expérience en tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco et, conformément à sa tradition pacifiste, elle ne manquera pas de prendre part à toutes les initiatives multilatérales qui contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le problème fort complexe du commerce illicite et de la circulation incontrôlée d'armes légères ainsi que ses conséquences humanitaires et socio-économiques, a conduit mon Gouvernement à redoubler d'efforts pour promulguer une loi réglementant l'acquisition, le marquage, la détention et le transport de ces armes à des fins civiles et militaires. C'est pourquoi nous avons demandé l'aide technique du Centre régional de désarmement, dont le siège est à Lima, Pérou, pour l'élaboration d'un projet de loi relatif aux les armes, munitions, explosifs et agents chimiques à double usage.

Nous continuons à échanger nos expériences et à étudier la question du commerce illicite des armes légères dans le cadre sous-régional du Mercosur et de la communauté andine.

La Bolivie a également engagé le processus de ratification du Protocole contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, munitions et autres matériels connexes, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Consciente du fait que le moyen efficace de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale consiste à appliquer et respecter ses résolutions et décisions, la Bolivie s'est efforcée de répondre, dans les délais fixés, aux demandes des résolutions adoptées sur recommandation de la Commission.

Enfin, la Bolivie estime qu'il convient en priorité de progresser dans le domaine de l'éducation sur le

désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que de promouvoir une culture de la paix, en coopération avec les organes régionaux et internationaux et les groupes de la société civile.

**M<sup>me</sup> Rocca** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, notre délégation a le grand plaisir de voir la représentante d'un pays ami et allié diriger nos travaux. Tous les États Membres reconnaissent le rôle de premier plan joué par la Norvège dans la promotion des efforts pour moderniser les Nations Unies et rendre l'Organisation plus efficace. Nous sommes certains que les travaux de la Commission progresseront sous votre direction et vous assurons de notre appui dans l'accomplissement de votre tâche.

Notre délégation espère que la Présidente et les autres membres du bureau, auxquels nous adressons nos félicitations, pourront amener les États Membres à obtenir l'approbation par l'Assemblée générale, cette année, des questions figurant à l'ordre du jour adopté par consensus par la Commission en 2004. Selon nous, leur application contribuerait davantage à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission, comme l'Assemblée générale l'envisageait lorsqu'elle a adopté par consensus les résolutions 58/41 et 59/95, que les États-Unis avaient eu l'honneur de parrainer.

À cet égard, nous saisissons cette occasion pour rappeler aux délégations les difficultés que la récente pratique du Secrétariat consistant à présenter oralement les incidences sur le budget-programme plutôt que sous forme écrite, a posées aux États Membres. Toutes les délégations bénéficient de la possibilité de prendre des décisions en connaissance de cause sur toutes les questions budgétaires. C'est pourquoi notre délégation demande respectueusement à nos collègues du Secrétariat de faire en sorte que ces interventions, même lorsqu'elles ne mentionnent aucune dépense supplémentaire, soient distribuées suffisamment à l'avance pour permettre aux délégations de les étudier au mieux. La Présidente et le Bureau pourraient peut-être utiliser leurs bons offices à cette fin.

À l'avenir, les gouvernements pourraient fort bien considérer l'année 2006 comme un tournant. Après trop d'années d'inaction, le Conseil de sécurité a finalement commencé à examiner les menaces que les programmes d'armes nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord font peser sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, la Conférence du désarmement, qui a consacré la plus grande partie de la

dernière décennie à de vaines querelles de procédure, s'est engagée cette année dans des débats de fond – pas encore des négociations, mais tout de même des débats de fond – car elle cherche à se libérer de liens politiques qui, pendant près de 10 ans, ont empêché la Conférence d'assumer ses responsabilités en tant que principale instance multilatérale de négociation pour les accords portant sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer des développements intervenus à Genève cette année? D'abord, que la Conférence du désarmement n'a pas besoin de créer des organes subsidiaires pour examiner au fond toutes les questions intéressant ses États membres, ensuite, que seule une question actuellement à l'examen de la Conférence est prête pour la négociation, c'est-à-dire un traité interdisant la production de matières fissiles. Notre délégation rappelle les paroles du Secrétaire général lorsqu'il s'est adressé à la Conférence le 21 juin :

« Il est grandement temps que cet organe de négociation abandonne les liens tentaculaires qui ont dominé votre attitude, et qu'il entame le travail de fond. Je ne méconnais pas les difficultés que vous rencontrez pour régler les différends de longue date, en matière de désarmement nucléaire et de garanties de sécurité négative. Cependant ces difficultés sont d'importance secondaire si on les compare aux défis énormes que rencontre la communauté internationale dans les domaines plus large de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements. »

La prochaine négociation de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles est particulièrement importante car la communauté mondiale fait face aujourd'hui à un défi de sécurité non moins grand que celui de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Entre les mains d'États voyous ou de terroristes, les armes nucléaires, biologiques et chimiques pourraient causer des dommages énormes à des civils innocents et à la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi les États-Unis ont pris les devants en proposant un traité qui pourrait conduire aux négociations.

Au cours des récentes années, les États-Unis ont coopéré avec des gouvernements de même avis sur une série d'approches novatrices pour traiter de la non-

prolifération. Nous avons encouragé des institutions actuelles, tels le Conseil de sécurité et son Comité d'activité créé au titre de sa résolution 1540 (2004), des groupes d'États actuels, comme le Groupe des Huit et le Partenariat mondial et des coalitions ad hoc, telle l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

La réduction et la prévention de la menace de prolifération mondiale continuent de revêtir une importance vitale. Les États-Unis participent au Programme coopératif de réduction de la menace et à des actions similaires. Ils consacrent des ressources importantes à ces programmes, mettant au défi d'autres nations d'être à la hauteur de leur engagement à l'égard du désarmement et de la non-prolifération.

Les États-Unis ont consacré cette année plus d'un milliard de dollars aux programmes de réduction de la menace et de non-prolifération. Aujourd'hui, une vingtaine de donateurs, notamment les États-Unis, se sont engagés à fournir plus de 17 milliards sur les 20 milliards de dollars du budget du Partenariat. Les États-Unis travaillent également étroitement avec la Russie pour sécuriser les matières nucléaires à risque et éliminer les surplus de matières entrant dans la fabrication des armements. Au sommet de Bratislava, en 2005, le Président Bush et le Président Poutine se sont mis d'accord pour accroître ces efforts et relever les niveaux de sécurité pour la fin 2008.

Dans le cadre de ces efforts de sécurité nucléaire, le Président Bush et le Président Poutine ont lancé, le 15 juillet dernier, l'Initiative mondiale visant à combattre le terrorisme nucléaire. Au titre de cette initiative, nous cherchons à établir une coalition internationale de nations déterminées à coopérer pour améliorer la gestion, le contrôle et la protection physique des matières nucléaires et des substances radioactives, traquer le commerce illicite et y mettre fin, réagir aux conséquences des actes de terrorisme nucléaire et les atténuer, faire en sorte que les États prennent toutes les mesures possibles pour refuser d'abriter des terroristes susceptibles d'acquérir ou d'utiliser des matières nucléaires, et renforcer nos cadres juridiques respectifs pour permettre de poursuivre en justice les terroristes et ceux qui facilitent le terrorisme.

Outre le danger nucléaire, d'autres menaces émanant d'armes biologiques et chimiques continuent de nous préoccuper. Les parties à la Convention sur les armes biologiques ont entrepris des actions sur le plan national pour instaurer et appliquer des mesures

renforcées, notamment en matière de législation pénale, de sécurité pathogène et de surveillance médicale en cas d'allégation d'emploi d'armes biologiques ou de poussées suspectes de maladies. De même, l'expérience tirée des visites d'assistance technique dans les capitales des parties à la Convention des armes chimiques sera très utile pour fournir une aide aux autres parties du Traité. Ces initiatives ont pour objet d'encourager les parties aux deux Conventions à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous espérons parvenir à un accord lors de la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques et de la Conférence des États parties à cette convention afin de poursuivre notre action à l'échelle mondiale pour endiguer ces menaces toujours plus graves.

Néanmoins, toutes les nouvelles ne sont pas bonnes. Comme les délégations le savent, le régime de non-prolifération nucléaire continue d'être mis au défi par la Corée du Nord et l'Iran. Dans ces deux cas, les États-Unis pratiquent une diplomatie multilatérale, de concert avec des amis et alliés, pour faire face à ces défis. L'importance de plus en plus grande accordée par la communauté internationale à la non-prolifération et la confiance placée dans les instances internationales et les arrangements multinationaux apporteront, avec le temps, un changement radical indispensable au régime de non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale.

L'intention déclarée du Gouvernement nord-coréen, telle qu'annoncée mardi, de procéder à un nouvel essai nucléaire préoccupe vivement les États-Unis. Un tel acte serait absolument contraire aux intérêts de tous les États voisins de la Corée du Nord et à la paix et à la sécurité dans la région Asie-Pacifique. Nous coopérerons avec le Japon, la Corée du Sud et tous nos partenaires pour marquer notre opposition à cette annonce provocatrice.

Les États-Unis et leurs partenaires dans les pourparlers à six envisagent la dénucléarisation de la Péninsule coréenne à travers des moyens pacifiques et diplomatiques. Nous continuons d'œuvrer à la mise en œuvre de la Déclaration commune de septembre 2005, qui est le fruit des pourparlers des six parties et offre à la Corée du Nord une voie claire vers un avenir positif et des avantages concrets si toutefois elle entend respecter son engagement de procéder à une dénucléarisation. Nous continuons de travailler avec nos partenaires des six parties pour faire revenir les Coréens du Nord à la table des négociations. Tout



récemment encore nous avons proposé une réunion des Six au niveau ministériel, en Malaisie, pour fournir aux Coréens du Nord un lieu de haut niveau où ils pourraient exprimer leurs préoccupations.

Nous demandons à cinq des membres des pourparlers à six et au Conseil de sécurité – comme dit dans la résolution 1695 (2006) – de s’efforcer de dissuader la Corée du Nord de procéder à un nouvel essai nucléaire qui ne pourrait que l’isoler davantage et irait à l’encontre des intérêts du peuple nord-coréen.

À notre grande déception, la Corée du Nord continue de rejeter ces efforts, refuse de respecter son engagement au titre de la Déclaration commune de septembre 2005 sur la dénucléarisation et, depuis plus de 11 mois, refuse de reprendre les pourparlers à six. Un essai d’arme nucléaire nord-coréen saperait gravement notre confiance dans l’engagement de la Corée du Nord à procéder à la dénucléarisation et à participer aux pourparlers à six, et constituerait une menace à la paix et à la sécurité en Asie et dans le reste du monde. Une provocation de ce genre ne ferait qu’isoler davantage le régime nord coréen et priverait le peuple du Nord des avantages offerts par les pourparlers à six, et qu’il mérite à juste titre. Les États-Unis continueront d’œuvrer avec leurs alliés et partenaires pour déconseiller un tel acte téméraire et y réagiront, si nécessaire, de manière appropriée. Nous sommes fermement solidaires de nos alliés de la région et réaffirmons notre attachement à leur sécurité.

Dans le cas l’Iran, le Conseil de sécurité a, le 31 juillet dernier, adopté la résolution 1696 (2006). Cette résolution exige de l’Iran qu’il suspende toutes ses activités liées à l’enrichissement et au retraitement et lui demande de prendre les mesures requises par le Conseil des gouverneurs de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA). Le 31 août était la date limite fixée à l’Iran pour qu’il respecte ses obligations.

La communauté internationale a offert à ce régime de choisir entre deux lignes de conduite fondamentalement différentes. Le choix négatif consiste, pour l’Iran, à maintenir son attitude actuelle et à poursuivre son programme d’armement nucléaire au mépris de ses obligations internationales. Si l’Iran agit ainsi, il encourra de nouvelles sanctions et se trouvera davantage isolé sur le plan international. Le refus de l’Iran de respecter la résolution 1696 (2006) du Conseil de sécurité donne, sans conteste, mandat pour adopter une résolution imposant des sanctions au titre du Chapitre VII. Dans sa résolution de juillet

dernier, le Conseil a exprimé son intention de prendre des mesures au titre de l’Article 41 de la Charte en tant que partie de la résolution de juillet. Le choix positif et constructif consiste, pour le régime iranien, à modifier son attitude actuelle et à respecter la résolution 1696 (2006) du Conseil de sécurité. Cette voie offrirait des avantages importants au peuple iranien, notamment ceux tirés d’une énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer la profonde déception des États-Unis en raison de la désignation par le Groupe asiatique, ici, à New York, de l’Iran au poste de vice-président de la Commission du désarmement, en avril dernier, et de la désignation par le Groupe des États d’Asie du Sud et du Moyen-Orient, à Vienne, de l’Iran au poste de vice-président du Comité général à la Conférence de l’AIEA, il y a juste un mois. Traiter Téhéran comme un membre de bonne foi de la communauté des nations semble incohérent étant donné que ce pays ne respecte pas ses obligations à l’égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l’AIEA.

Cette année, la Première Commission a la possibilité d’utiliser les mécanismes améliorés mis en place au cours de ces dernières années par les délégations pour renforcer le dialogue sur la sécurité internationale. Nous devons tous nous efforcer de mettre de côté nos divergences et exprimer ensemble, aussi vigoureusement que possible, la détermination de la communauté internationale à contrecarrer les objectifs de ceux qui voudraient mettre en pièces le régime de non-prolifération nucléaire et, ainsi, saper notre sécurité commune. Nous entendons œuvrer avec les délégations de même avis pour atteindre cet objectif.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Madame la Présidente, je voudrais, au nom de la délégation du Burkina Faso, vous adresser mes vives félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Soyez assurée de notre entière disponibilité et de notre pleine coopération. Nos félicitations vont également à l’ambassadeur Tanaka aussi bien pour sa nomination à la tête du Département des affaires de désarmement que pour son importante intervention à l’ouverture de nos travaux.

Ma délégation s’associe aux interventions des représentants de l’Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom des pays non alignés et du Groupe des États africains.

Les dépenses militaires au niveau mondial ont été évaluées en 2005 à la somme de 1 120 milliards de dollars, cependant que, comme le relève le Secrétaire général dans son dernier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, plus de 10 millions d'enfants meurent chaque année, souvent de causes évitables, avant l'âge de 5 ans, 800 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique et plus de 25 millions de personnes sont mortes du sida au cours des 25 dernières années. De tels chiffres, record de tous les temps, devraient interpeller nos consciences individuelles et collectives.

Pour sa part, le Burkina Faso y trouve de sérieux motifs d'inquiétude que ne contribuent malheureusement pas à dissiper les derniers développements dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération des armes nucléaires et de la sécurité internationale : échec de l'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) en 2005, silence du Document final du Sommet mondial de 2005 sur l'importante question des armes de destruction massive, incapacité, cette année même, de la Conférence d'examen quinquennale du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre à aboutir à des résultats consensuels, persistance, telle une épée de Damoclès, de la menace terroriste, regain de tension liée à la question du nucléaire dans certaines régions du monde. Assurément – et c'est le moins que l'on puisse dire – le monde n'est toujours pas en paix avec lui-même malgré les espoirs suscités par la fin de la guerre froide.

En ces moments d'incertitude, un sursaut salutaire est impérieux et urgent. Ce sursaut, nous devons l'asseoir sur le socle d'un multilatéralisme renforcé, d'une primauté du droit acceptée par tous et d'un climat de confiance mutuelle, au niveau tant bilatéral que mondial. C'est pourquoi nous devons reconnaître et réaffirmer que le TNP est et doit rester au cœur du régime international de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est devenue vitale. C'est pourquoi les crises dites du nucléaire iranien et de la péninsule coréenne doivent trouver des solutions négociées, respectueuses aussi bien des intérêts des parties que de la légalité internationale.

Si les menaces du nucléaire sont aujourd'hui sous les feux de la rampe, celles des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre sont tout aussi préoccupantes. Ces armes sont la plaie de

nombreuses régions du monde, nourrissant les conflits, la criminalité transnationale organisée et le commerce illicite de tout genre, tout en sapant les efforts de développement des pays concernés. Il nous faut faire preuve d'engagement et de détermination pour éradiquer ce fléau. C'est le lieu ici de noter, pour nous en féliciter, la transformation en Convention du moratoire sur les armes légères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest destinée à renforcer la base juridique de l'action des pays de la sous-région dans ce domaine. La communauté internationale doit accompagner ce mouvement.

Pour être bénéficiaire de ses nombreuses prestations depuis sa création, le Burkina Faso voudrait témoigner ici de l'importance des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, actuellement installé au Togo. Malheureusement, ce centre traverse actuellement une période de turbulences due à l'insuffisance des moyens mis à sa disposition. Aussi ma délégation lance-t-elle un appel en faveur de la revitalisation de cet important instrument de prévention des conflits et de promotion de la paix.

En sus de nombreuses autres mesures d'application des conventions pertinentes dont il est partie, le Burkina Faso a renforcé, ces dernières années, son arsenal juridique et institutionnel dans le domaine du désarmement. Après la création d'une Autorité nationale pour l'énergie atomique, d'une Haute autorité de contrôle de l'importation des armes et de leur utilisation et d'une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, le Gouvernement burkinabé a adopté, il y a quelques mois, un décret portant création d'une Autorité nationale chargée de la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En se conformant ainsi aux dispositions dudit traité, dont il est convaincu des effets bénéfiques, mon pays apporte sa contribution aux efforts déployés pour le triomphe du droit international. Il se joint cependant à l'appel en faveur de l'élaboration d'une convention globale qui offrirait des garanties aux pays non détenteurs d'armes nucléaires, la finalité ultime étant d'établir les bases d'un climat général de confiance.

Nous sommes plus que jamais à la croisée des chemins. Nous avons entre les mains le pouvoir de mener l'humanité dans l'impasse ou d'ouvrir aux générations futures les portes d'un monde plus sûr. Sachons faire le bon choix.

**M. Martínez Flores** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je tiens d'abord à vous exprimer nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission à la présente session. Nous sommes particulièrement heureux de voir une femme à la tête de nos travaux. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à l'ambassadeur Choi, de la République de Corée, pour la façon remarquable dont il a dirigé nos débats durant la soixantième session.

Ma délégation tient à exprimer sa préoccupation face à l'enlèvement évident d'un certain nombre de questions relatives au désarmement. Nous sommes extrêmement déçus de ce qu'aucun accord n'ait pu être réalisé cette année, notamment au sein de la Conférence d'examen, à l'égard du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous espérons toutefois que, dans un proche avenir, la communauté internationale relancera ses efforts pour maintenir cette question à l'étude. À nos yeux le multilatéralisme est, et continuera d'être, l'élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales et permettra de progresser et de trouver des solutions viables aux questions du désarmement et de la non-prolifération dans toutes leurs dimensions.

Certes, ces sujets suscitent des préoccupations à tous les niveaux. Je voudrais toutefois attirer l'attention sur les inquiétudes des petits États qui, à l'instar du mien, abordent l'étude de ces questions avec le sentiment qu'il est extrêmement difficile d'y apporter une solution.

En tant que membre de la Commission d'instauration de la paix, nous sommes certains que ce nouvel organe apportera un appui solide, notamment au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants des opérations de maintien de la paix. Nous saluons l'idée de l'Union européenne d'inclure, dans les travaux de la Commission d'instauration de la paix, des mesures globales de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

En Amérique centrale, l'élimination des mines antipersonnel est une tâche non terminée, et à laquelle se consacrent tous les pays touchés par ce fléau. Cependant, l'éradication de ces armes requiert une action de déminage d'envergure qui s'ajouterait aux efforts que nous avons déjà entrepris. Il est tout aussi important, sinon plus, d'apporter une aide aux

survivants des accidents provoqués par les mines antipersonnel.

En ce qui concerne les questions liées au désarmement nucléaire, nous attendons avec intérêt les travaux préparatoires de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue pour le premier semestre 2007. Selon nous, la non-prolifération est étroitement liée au désarmement nucléaire et nous espérons, alors que nous entamons nos travaux, que des progrès seront effectués dans ces deux domaines. À cet égard, ma délégation tient à exprimer son inquiétude à propos de l'intention formulée le 3 octobre par la République populaire démocratique de Corée de procéder à de nouveaux essais nucléaires.

Pour terminer, nous nous associons à l'idée exprimée par d'autres nations et groupes régionaux, à savoir que pour avancer dans nos travaux il nous faut une forte dose de volonté politique. À cet égard, Madame la Présidente, vous pouvez compter sur la coopération pleine et entière de ma délégation.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes persuadés que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission déboucheront sur des résultats fructueux. Vous pouvez compter sur notre coopération.

Nous adressons également notre gratitude à l'ambassadeur Choi Young-jin pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la Première Commission l'année dernière. Nous nous félicitons de la nomination de M. Nobuake Tanaka au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et l'assurons de notre pleine coopération pour promouvoir les objectifs de désarmement convenus.

Nous nous associons à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des non alignés.

Mon intervention abordera cinq thèmes : la sécurité mondiale, la sécurité régionale, la position stratégique du Pakistan, l'Asie du Sud et les défis institutionnels.

Aux termes de la Charte, tout pays a droit à la sécurité. La Déclaration de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a adopté le principe d'une sécurité égale pour tous les États. Une approche collective à la sécurité et la primauté du droit

sont les meilleures garanties pour une sécurité digne de ce nom. C'est pourquoi des normes relatives à la sécurité, au désarmement et à la non-prolifération devraient être établies et appliquées à travers des institutions multilatérales. Des moyens nationaux ou des groupes restreints, aussi puissants soient ils, ne peuvent, en aucun cas, garantir une sécurité internationale.

Pour rendre ces normes pertinentes, nous devons examiner les motifs qui conduisent les États à acquérir des armements par la force. Ces motifs présupposent des différends et des conflits avec des États puissants, des menaces émanant de forces supérieures conventionnelles et non conventionnelles et une discrimination dans l'application du droit international.

De récents événements ont mis en évidence la détérioration de l'ancien consensus sur le désarmement et la non-prolifération. Le Pakistan a proposé la convocation d'une conférence extraordinaire pour établir un nouveau consensus qui réponde aux réalités actuelles et émergentes. Cette conférence pourrait permettre de promouvoir le désarmement nucléaire universel sous un contrôle international vérifié.

Le nouveau consensus rimerait l'engagement de tous les États à procéder au désarmement nucléaire, à établir des normes non discriminatoires pour une coopération nucléaire pacifique et à normaliser les relations entre le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les trois États dotés d'armes nucléaires non adhérents à cet instrument. Il établirait également une base agréée pour la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous des garanties internationales appropriées, conformément aux obligations internationales des États, et sur une base non discriminatoire.

La première étape indispensable est l'engagement de tous les États dotés d'armes nucléaires à réaliser le désarmement nucléaire dans un délai raisonnable, à redonner vie aux négociations de désarmement et de non-prolifération et à restaurer un véritable équilibre entre eux.

Nous appuyons les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles conformément au mandat Shannon et la proposition des cinq ambassadeurs pour l'établissement d'un traité universel, non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable.

En attendant la réalisation du désarmement nucléaire, les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir l'assurance que les armes nucléaires ne seront pas utilisés contre eux. Les garanties de sécurité offertes par les États dotés de ces armes doivent être concrétisées par un traité universel, inconditionnel et juridiquement contraignant.

Nous sommes d'accord avec la majorité des États membres pour dire que les instruments juridiques internationaux en vigueur sont inadéquats pour empêcher la militarisation de l'espace. Nous devons consolider et renforcer ce régime et accroître son efficacité.

Nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen de 2006 sur la Convention des armes biologiques et à toxines en tant que moyen permettant de renforcer la Convention et d'ouvrir la voie à la coopération et aux échanges dans le domaine des biosciences.

Il nous faut redoubler d'efforts pour désamorcer les tensions régionales et résoudre les conflits dans la région du Moyen-Orient. Le Pakistan appuie le respect des obligations internationales par tous les États et l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le problème soulevé par le programme nucléaire de l'Iran accroît encore l'instabilité dans une région déjà extrêmement sensible. Nous sommes encouragés par les négociations entamées entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne et pensons que cette question peut être réglée pacifiquement d'une manière qui tienne compte des droits et intérêts légitimes de toutes les parties. Le recours à la coercition ou, pire, à l'emploi de la force, aurait de graves conséquences, aux niveaux régional et mondial.

L'annonce de la République populaire démocratique de Corée de son intention de procéder à des essais nucléaires suscite une vive inquiétude. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser d'introduire des armes nucléaires sur la péninsule coréenne, ce qui déstabiliserait grandement la région. Cette annonce rend plus urgente encore la reprise des pourparlers à six.

Le seul but de la capacité nucléaire du Pakistan est de dissuader toute agression extérieure. Notre attitude stratégique implique retenue et responsabilité.

Nous maintenons une capacité nucléaire minimale de dissuasion. Le Pakistan n'utilisera pas, ou ne menacera pas d'utiliser, d'armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes. Nous sommes opposés à une course aux armements nucléaires ou classiques en Asie du Sud. Le Pakistan a pris différentes mesures pour assurer, de manière responsable, le suivi de notre programme nucléaire. Elles figurent en détail dans mon intervention écrite.

Un climat de sécurité stable est un élément important pour la paix dans notre région. Le Pakistan a proposé un régime stratégique axé sur la retenue en Asie du Sud. Il comporte trois éléments : règlement du conflit, limitation des armes nucléaires et des missiles et équilibre des forces conventionnelles.

Depuis le début de 2004, nous sommes engagés dans des négociations pluridimensionnelles avec l'Inde sur la base de mesures de confiance et d'un dialogue complet. Le Président Pervez Mucharaf et le Premier Ministre Manmohan Singh, lors de leur réunion à la suite du Sommet du Mouvement des non-alignés, tenu à La Havane le 16 septembre dernier, ont convenu que le processus de paix doit être maintenu, son succès étant important pour les deux pays et pour l'avenir de la région tout entière. Les deux dirigeants ont décidé de continuer à rechercher ensemble des solutions mutuellement acceptables pour un règlement pacifique négocié de toutes les questions entre l'Inde et le Pakistan, notamment la question du Jammu-et-Cachemire.

Depuis 2004, nous avons tenu quatre séries de consultations avec l'Inde pour mettre au point des mesures de confiance, telles la communication en temps réel, la réduction du risque nucléaire et la stabilité stratégique. Les deux côtés ont déjà signé un accord sur la notification préalable d'essais aériens de missiles balistiques.

La demande du Pakistan relative à la production de matières nucléaires pour répondre aux besoins énergétiques de notre économie de croissance est légitime. Nous continuerons d'élaborer des techniques nucléaires pour la production de matières nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous n'accepterons aucune discrimination.

Le Groupe de fournisseurs nucléaires examine de nouvelles demandes de caractère exceptionnel. Nous sommes persuadés que le Groupe adoptera une approche fondée sur des critères non discriminatoires

offrant des possibilités égales à l'accès aux technologies nucléaires civiles.

L'accent prépondérant mis sur la menace posée par les armes de destruction massive ne doit pas détourner pour autant notre attention de la nécessité de réglementer et de réduire les forces armées et les armes classiques. Il nous faut empêcher l'accumulation de forces conventionnelles et d'armes classiques, notamment dans les régions de tension. En Asie du Sud, il convient de maintenir un juste équilibre des forces conventionnelles pour assurer une stabilité stratégique entre le Pakistan et l'Inde. Il faut faire preuve de retenue en matière de demande et de fourniture d'armes classiques. L'introduction massive d'armes perfectionnées accentuerait les asymétries dans le domaine des armes classiques et contraindrait à une dépendance plus grande à l'égard de la dissuasion nucléaire et des missiles.

Cette année, l'activité de la Conférence du désarmement s'est accrue. Les débats structurés tenus par les six Présidents de la Conférence ont donné lieu à des échanges de vue approfondis sur les quatre questions principales. Nous félicitons les six Présidents de leurs efforts. Les États-Unis d'Amérique ont également présenté des projets de textes relatifs au mandat d'un comité spécial et à un traité interdisant la production de matières fissiles. Malgré cette évolution, le fait est que la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer des négociations. Nous ne devons pas oublier que la Conférence du désarmement est une instance de négociation et non pas de délibération.

Le Pakistan appuie la proposition des cinq ambassadeurs étant donné qu'elle a trait à des solutions d'ensemble permettant de traiter des quatre questions essentielles de manière complète et équilibrée. Cette proposition est également appuyée par une majorité de délégations. L'ordre du jour de la Conférence de désarmement, résultant des 10 priorités énoncées à la première session extraordinaire consacrée au désarmement – connues sous le nom de décalogue – et comprenant le désarmement nucléaire, le traité interdisant la fabrication de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la Gestion de la sûreté nucléaire établit un équilibre délicat. Les tentatives de perturber cet équilibre ont mené à une impasse.

Deux hypothèses doivent être avancées à cet égard. Ces quatre questions sont des questions d'après guerre froide, des questions du XXI<sup>e</sup> siècle, des

questions contemporaines. Il n'est pas juste de dire que le temps est venu d'établir un traité interdisant la fabrication de matières fissiles, mais cela ne s'applique pas à d'autres questions. Il existe des bases légales, techniques et politiques suffisantes pour faire avancer ces quatre questions. Elles répondent toutes aux critères de contemporanéité et de maturité. Certes, lorsque les négociations commenceront, on peut imaginer une progression variable et une trajectoire différente pour chacune d'elles.

Le multilatéralisme n'est pas une simple somme d'intérêts nationaux. Cela n'est pas possible étant donné la variété des intérêts des États. Le multilatéralisme est le résultat « d'intérêts éclairés ». Il implique coopération et accord en matière de surveillance, de vérification et de respect des engagements. Soyons déterminés à poursuivre un véritable multilatéralisme au cours de la présente session et au-delà.

**M. Thaung Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, la délégation du Myanmar vous félicite de votre accession à la présidence de la Première Commission et entend travailler étroitement avec vous pour faire progresser la cause du développement et de la maîtrise des armements. Soyez assurée de la coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche.

Ma délégation se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour souhaiter la bienvenue et plein succès au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuaki Tanaka.

Le Myanmar s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, le 2 octobre, faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année dernière, la communauté internationale a continué à accorder une grande attention aux armes de destruction massive, notamment aux armes nucléaires. Malgré cela, il nous faut constater un manque évident de résultats tangibles. Cette situation jette une ombre inquiétante sur nos travaux.

L'impossibilité de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 2005, à élaborer un document final préoccupe vivement ma délégation. Tout au long des 35 dernières années, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. C'est

pourquoi l'absence de progrès dans la mise en œuvre de son article VI, notamment à la lumière de l'accord intervenu en 2000 sur les 13 mesures concrètes, est décevante. L'incapacité du Sommet mondial de 2005 à parvenir à un accord sur des textes liés au désarmement nucléaire et à la non-prolifération constitue un autre revers. Il est également regrettable que, cette année encore, la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à adopter un programme de travail et que les initiatives de créer une instance subsidiaire pour traiter du désarmement nucléaire n'aient pas porté leurs fruits. De même, la Commission du désarmement, n'a pas été en mesure de convenir d'un ordre du jour pour traiter, au fond, des deux points de l'ordre du jour préalable en matière d'armes classiques et nucléaires.

La présence continue d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, constitue une menace d'une gravité extrême pour l'humanité. Compte tenu de cette situation, les rapports faisant état de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires et de doctrines stratégiques abaissant le seuil du recours à ces armes doivent être considérés comme très inquiétants. Pour le Myanmar, l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. C'est pourquoi, au cours de la précédente décennie, le Myanmar a proposé un projet de résolution détaillé appelant les États dotés d'armes nucléaires à procéder à la réduction progressive de la menace nucléaire afin de parvenir à l'élimination totale de ces armes. Les mesures prises en matière de désarmement devraient être fondamentalement irréversibles, vérifiables et transparentes pour gagner la confiance de la communauté internationale.

Le Myanmar présentera de nouveau, à la présente session, un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. J'espère vivement que ce texte continuera, comme les années précédentes, de recevoir le précieux appui des États membres.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, nous devons poursuivre nos efforts pour parvenir à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous pensons également que les zones exemptes d'armes nucléaires établies dans de nombreuses régions du monde contribuent à renforcer le désarmement nucléaire au niveau mondial et s'ajoutent aux efforts de non-prolifération. Une zone de ce type a été créée, en 1995, dans notre région,

l'Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons de la récente signature, à Semipalatinsk, par cinq pays d'Asie centrale, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle pour le désarmement et la non-prolifération nucléaire. Cette année marque le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité. Cet instrument jouit aujourd'hui de l'appui quasi universel puisque 176 pays l'ont signé et 135 d'entre eux l'ont ratifié. La Déclaration adoptée à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires, tenue à New York, et la Troisième déclaration ministérielle commune d'appui à ce traité, publiée à New York le 20 septembre 2006, représentent des développements positifs.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une autre source de vive préoccupation. L'intérêt commun de l'humanité tout entière à l'égard de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques devrait être pris en compte. C'est pourquoi il est encourageant de noter que le projet de résolution relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, parrainé par l'Égypte et Sri Lanka, et le projet de résolution sur les mesures de transparence et de confiance portant sur les activités spatiales, parrainé par la Fédération de Russie, recueillent le large appui des États membres.

Les mesures de transparence et de confiance ayant trait à l'espace doivent être encouragées pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est nécessaire et urgent de négocier et de conclure, dans les meilleurs délais, un instrument juridiquement contraignant pour prévenir la militarisation de l'espace. À cet égard, nous estimons que la Conférence du désarmement a un rôle de premier plan à jouer.

Alors que nous continuons de mettre l'accent sur la question des armes de destruction massive, nous ne pouvons pas nous permettre de fermer les yeux sur le problème posé par les armes légères et de petit calibre. Ces armes continuent de tuer et de mutiler des dizaines de milliers de personnes dans le monde. La première Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York, en juin et juillet derniers, n'a pas été à la hauteur des attentes étant donné qu'elle n'a pu se mettre d'accord

sur un document final. Le texte qui était sur le point d'être adopté cherchait à lancer un nouveau processus visant à donner aux gouvernements la capacité de suivre la trace des ventes de munitions. Il reste nécessaire et urgent d'examiner la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Nous sommes réunis à un moment où les instances de désarmement n'ont produit que de bien maigres résultats. Malgré tout, nous devons persévérer. À cet égard, ma délégation partage l'avis du Secrétaire général adjoint lorsqu'il dit qu'« il y a trop à perdre de l'échec des efforts en matière de désarmement multilatéral, de non-prolifération et de maîtrise des armements. On ne saurait accepter l'échec comme une fatalité ».

**M. Sealy** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres des Nations Unies.

Madame la Présidente, tout comme les délégations qui nous ont précédés, nous tenons à vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes persuadés que votre grande expérience et vos connaissances approfondies des questions à l'examen ainsi que le rôle majeur bien connu de la Norvège dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, nous permettront de parvenir à des résultats fructueux dans le domaine vital des relations internationales contemporaines. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Les États membres de la CARICOM tiennent également à remercier M. Nobuaki Tanaka, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour sa présentation détaillée de la situation actuelle de l'ordre du jour du désarmement et de la sécurité internationale. Nous le félicitons pour les vues qu'il a exposées sur la direction à suivre par les États dans l'examen des nombreuses questions en suspens.

Les États membres de la CARICOM s'associent sans réserve à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés. Nous voudrions cependant ajouter notre propre point de vue sur certains aspects pertinents qui retiennent actuellement l'attention de la Commission.

La situation complexe à laquelle fait face actuellement la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires préoccupe vivement les États membres de la CARICOM. À deux reprises dans le passé, c'est-à-dire en mai 2005, à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Sommet mondial tenu en septembre 2005, la communauté internationale s'est trouvée dans l'impossibilité de parvenir à une vue commune sur les mesures nécessaires à prendre pour faire progresser la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Selon les États membres de la CARICOM, les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve d'une volonté politique plus ferme, notamment pour réduire les écarts qui se creusent, et promouvoir un respect plus strict des obligations juridiques découlant de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP, qui repose sur les trois piliers égaux et fondamentaux de la non-prolifération, du désarmement et du droit d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques, est le principal instrument juridique international dans ce domaine et le pivot de tous les efforts multilatéraux réalisés jusqu'à présent.

Dans le domaine de la non-prolifération, il convient de rappeler que les cinq États détenteurs d'armes nucléaires se sont engagés, lors de la signature du Traité, à ne pas transférer d'armes nucléaires ou de technologies liées à des dispositifs explosifs à d'autres États. Les États non dotés d'armes nucléaires, pour leur part, ont accepté de ne pas mettre au point d'armes nucléaires ou de chercher à s'en procurer. Malgré ces engagements, les États non dotés d'armes nucléaires continuent d'être soumis à des menaces de la part d'États dotés de telles armes. C'est pourquoi la communauté internationale doit impérativement renforcer la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires. À cet égard, les États membres de la CARICOM appuient l'appel du Mouvement des non alignés pour mettre en place, en tant que priorité, un instrument universel, sans condition et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires et promouvoir un ordre mondial plus stable et plus pacifique, notamment dans les régions du monde où les tensions persistantes risquent de connaître l'escalade.

La menace de prolifération due à la perspective de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de

destruction massive inquiète également la communauté internationale. À cet égard, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1540 (2004), demande à tous les États d'instaurer et d'appliquer des dispositifs légaux et réglementaires pour, entre autres, éviter la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs, notamment en établissant des contrôles appropriés sur les matériels connexes. Les États membres de la CARICOM n'ont pas encore tous complètement mis en application la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et, en conséquence, demandent à la communauté internationale de leur fournir une aide, ce qui leur permettrait de respecter pleinement leurs obligations à l'égard du Conseil de sécurité et d'être en mesure de faire rapport au Comité 1540.

Dans ce contexte, les États membres de la CARICOM espèrent que le séminaire régional sur l'application de la résolution 1540 (2006) du Conseil de sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui doit se tenir à Lima, Pérou, fin novembre 2006, organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes avec l'assistance financière de l'Union européenne, sera une première étape utile en aidant les États membres de la CARICOM à remplir ces obligations, dont l'objectif essentiel est d'empêcher les armes de destruction massive de tomber entre les mains de terroristes.

Toutefois, un élément positif est intervenu dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. La signature récente par cinq États d'Asie centrale d'un Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est un événement dont tous les États membres de la CARICOM, en tant que parties au Traité de Tlatelolco sur la dénucléarisation de l'Amérique latine et des Caraïbes, se félicitent vivement. Selon nous, cet événement est important au regard de la non-prolifération dans la région d'Asie centrale, et nous demandons aux États d'autres régions du globe, notamment du Moyen-Orient, de poursuivre leur action en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans leurs régions respectives.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, il convient de rappeler que le préambule de l'article VI du TNP demande aux États dotés d'armes nucléaires d'établir des plans pour réduire et éliminer leurs stocks d'armes nucléaires et de conclure un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et effectif. Les États membres de la CARICOM partagent la préoccupation exprimée à



propos de la lenteur des progrès en direction du désarmement nucléaire complet et de l'absence totale d'avancées de la part des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, et ce malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 8 juillet 1996 en vertu duquel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à bien des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. Des réductions importantes et irréversibles des stocks d'armes nucléaires effectuées par les États dotés de ces armes et menant à l'élimination de telles armes renforceraient, sans nul doute, la paix et la sécurité internationales et réduiraient grandement les menaces que représente la détention de ces armes pour l'existence même de l'humanité.

Pour ce qui est de l'utilisation pacifique des technologies nucléaires, le TNP donne à tous les États le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi, les membres de la CARICOM demandent à tous les États parties au TNP, dans l'exercice de ce droit à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, de conclure des accords de garanties les plus larges possible avec l'AIEA, seule autorité compétente pour la vérification du respect des obligations aux termes des accords de garanties.

Je voudrais ici évoquer un aspect du désarmement et de la sécurité internationale qui, jusqu'à présent, n'a pas retenu l'attention qu'il mérite. Cet aspect est extrêmement important pour la CARICOM. Il s'agit des navires transportant des matières dangereuses et croisant dans la mer des Caraïbes. Le risque d'accident ou, pire, d'attaque terroriste contre l'un de ces navires, pose une grave menace non seulement à notre environnement et à notre développement économique et social mais à notre existence même dans les Caraïbes. Les chefs d'État ou de Gouvernement de la CARICOM ont constamment appelé à la cessation complète de ce type de cargaison dans nos eaux, et nous renouvelons une fois encore cet appel. Nous voudrions souligner le peu d'intérêt suscité par la question des mécanismes liés à la responsabilité et à la compensation en cas d'accident, et demandons que cette lacune du régime de l'AIEA soit comblée.

Ce n'est pas seulement dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire que l'absence de progrès significatifs est

regrettable. Il en est de même dans le domaine des armes classiques. Alors qu'une certaine avancée a été enregistrée récemment dans le domaine des armes légères, au travers de l'adoption par l'Assemblée générale de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, la communauté internationale n'a pas pu, à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue au début de l'année, adopter des mesures complémentaires pour mettre en œuvre le Programme d'action de 2001.

C'est pourquoi les États membres de la CARICOM sont profondément déçus de l'incapacité de la Conférence à se mettre d'accord sur de nouvelles mesures pour faire avancer ce processus, car ils sont conscients des conséquences négatives du commerce illicite des armes légères sur la sécurité dans la sous-région de la CARICOM. Ce phénomène sème également la mort, la souffrance et la destruction dans d'autres régions du globe, notamment en Afrique. Dans ce dernier cas, les États membres de la CARICOM sont également préoccupés par la vente et le transfert effrénés d'armes classiques. Étant donné les nombreuses pertes en vies humaines, les destructions et la déstabilisation politique causées par les armes légères, les États membres de la CARICOM estiment sincèrement qu'il est urgent de soumettre les transferts d'armes à des contrôles stricts. Ces contrôles contribueraient à la stabilité politique, à la paix et à la sécurité dans les pays du monde entier.

Il est essentiel de progresser de façon sensible dans le domaine du désarmement nucléaire pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, de faire cesser le commerce illicite des armes légères et de contrôler ces armes, cause contemporaine de destruction massive, pour que les peuples du monde puissent poursuivre leur développement dans la paix et la sécurité. Selon nous, il est temps aujourd'hui d'inscrire le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et la maîtrise des armements en tête de l'ordre du jour de la sécurité internationale, et il n'est pas de lieu plus indiqué pour commencer à insuffler la volonté politique nécessaire pour ce faire qu'ici, à la Première Commission de l'Assemblée générale.

Nous espérons également qu'aux prochaines réunions de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, deux importantes instances multilatérales respectivement de négociation et de délibération sur les questions du désarmement, nous pourrions parvenir à des résultats concrets, étant donné que nous avons noté les débuts d'une approche consensuelle sur les questions de désarmement dans ces deux organes.

**M<sup>me</sup> Charbel** (Liban) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, pour commencer je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération pour assurer le succès de nos travaux à la présente session. Qu'il me soit permis de dire également que nous sommes heureux de voir, pour la première fois, une femme présider notre Commission.

Les fonctions confiées à la Première Commission sont très importantes étant donné que le désarmement a des répercussions évidentes sur la paix et la sécurité internationales, le développement humain et la lutte contre la pauvreté. Cela est particulièrement si l'on considère les nombreux conflits régionaux existants dans le monde, où les armes classiques de tout type sont utilisées. Il en est de même du phénomène du terrorisme international et de la crainte de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, biologiques et chimiques, sans compter les signes naissants d'une nouvelle course aux armements.

Cependant, l'importance du désarmement n'a malheureusement pas conduit à des résultats positifs dans les instances internationales multilatérales. Un enquête récente révèle qu'outre l'absence de progrès depuis longtemps au sein de la Conférence du désarmement, la Conférence d'examen sur les armes légères et de petit calibre et la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaires, tenue en 2005, ont été des échecs. La situation actuelle des affaires de désarmement devrait inciter la Commission à mener ses travaux de façon accélérée et efficace.

Mon pays est situé dans une région où les conflits se multiplient et où les armes classiques et autres sont à l'origine de nombreux dangers qui menacent la région et les générations à venir. C'est pourquoi nous aimerions réaffirmer notre position sur un certain nombre de questions relatives au désarmement.

Premièrement, il est très important de continuer à traiter la question du désarmement dans un contexte multilatéral car la prolifération des armes touche tous les pays.

Deuxièmement, la prolifération des armes nucléaires est un danger qu'il ne faudrait pas ignorer. Le Liban appuie la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous voudrions attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'Israël est le seul pays du Moyen-Orient à posséder ce type d'armes et à n'avoir adhéré à aucun des instruments multilatéraux destinés à contrôler ses activités nucléaires.

Troisièmement, il est essentiel que nous traitions de la question des armes légères utilisées principalement dans les conflits régionaux, afin d'exercer un contrôle effectif sur la production, la détention, le stockage, l'importation et l'exportation de ces armes, de contrôler leur circulation dans les régions après le conflit et d'instaurer des mesures de confiance dans ce domaine. À cet égard, l'appel lancé pour le fonctionnement efficace des mécanismes multilatéraux ne devrait pas faire oublier les causes profondes du conflit, notamment la question de l'occupation étrangère. À ce propos, j'évoquerai l'utilisation à notre encontre d'armes internationalement interdites, notamment lors de la récente agression d'Israël contre mon pays.

Quatrièmement, le problème mondial des mines terrestres – qui, comme l'a dit le Secrétaire général, tument en silence – continue d'être, pour le Liban, une préoccupation quotidienne en raison de l'occupation passée et présente de notre pays par Israël. Ce pays a, jusqu'à présent, refusé de nous fournir des cartes de l'implantation de ces mines.

Cinquièmement, au Liban, nous considérons le développement sous toutes ses formes, et non pas l'armement, comme une priorité. C'est pourquoi l'année dernière nous avons réduit nos dépenses militaires de 8,6 % de notre budget; 97,2 % du budget militaire sont consacrés aux salaires et aux services sociaux des personnels militaires.

Pour terminer, j'espère que la présente session donnera un nouvel essor au mécanisme du désarmement et permettra de promouvoir la paix et la sécurité internationales, de dynamiser les travaux de la Première Commission et débouchera sur des résultats fructueux.

**M. Abdalhaleem** (Soudan) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, en premier lieu je tiens à vous féliciter tout particulièrement pour votre accession à la présidence de la Première Commission, étant donné que vous venez d'un pays qui a fait de louables efforts pour le règlement des conflits et de la restauration de la paix et de la stabilité dans de nombreux pays, notamment le mien. Je vous souhaite, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, le plus grand succès. Je voudrais également exprimer ma gratitude à votre prédécesseur et au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement que je remercie du rapport détaillé qu'il a présenté à la Commission. Je voudrais de même féliciter le Département des affaires de désarmement pour son action en faveur de la coopération internationale et du renforcement des mécanismes multilatéraux dans les domaines du désarmement, de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Grâce à la volonté sincère et à la détermination de son Gouvernement et de son peuple, le Soudan a été en mesure, il y a deux ans, de mettre fin à l'un des plus longs conflits du continent africain, par la signature de l'Accord de paix global avec le sud. Le 5 mai 2006, nous avons également signé l'Accord de paix du Darfour. Actuellement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans la société, questions traitées par la Commission, sont notre priorité. À la suite de la restauration de la paix et de la stabilité, tous nos efforts sont maintenant consacrés au développement et à la reconstruction.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale en un moment où le monde connaît de nombreux changements dans le domaine des armes aux niveaux régional et international. Selon nous, la seule manière d'instaurer la paix internationale est d'accroître les actions multilatérales pour faire face aux dangers actuels, telle la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive, afin d'éviter tout déséquilibre des forces et toute discrimination entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés de telles armes.

Certains pays font des efforts unilatéraux pour réduire leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Néanmoins, plusieurs grandes Puissances continuent à mettre au point des technologies nucléaires, chimiques et biologiques. Il existe également une compétition dans le domaine des essais et de la mise au point de technologies avancées au prétexte qu'elles sont

utilisées comme moyen dissuasif pour renforcer la sécurité nationale. Cet état de fait existe en dépit de tous les accords, instruments et protocole interdisant ces pratiques. C'est pourquoi la majorité des membres pourraient dire que la façon dont nous traitons la question du désarmement est sélective et injuste. Cette méthode tend à accroître les doutes en ce qui concerne l'efficacité des instruments de désarmement. Certes, cette efficacité dépend de l'engagement total et du respect des États parties à l'égard de ces instruments et non pas du nombre de traités ou du nombre de leurs signataires.

Il est particulièrement inquiétant de constater que de nombreux pays et régions connaissent des guerres, des conflits et des tensions et que les dépenses militaires sont en constante augmentation. Parallèlement, nous notons que les ressources budgétaires consacrées aux objectifs du Millénaire du développement et à d'autres causes, tels la pauvreté, les catastrophes naturelles, l'environnement et le développement durable, sont en constante diminution. Cela mène à une plus grande inégalité et à un plus grand déséquilibre. C'est pourquoi les Puissances nucléaires doivent prendre rapidement des mesures rigoureuses pour réduire leurs dépenses de programmes d'armement comme premier pas dans la voie de l'élimination progressive de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Nous appuyons également les mesures destinées à établir des instruments internationaux contraignants qui offriraient les garanties nécessaires contre toutes les menaces émanant de pays disposant de ces technologies, sans préjuger du droit de tout État à utiliser la technique nucléaire à des fins scientifiques pacifiques au service de l'humanité et du développement et non pas au service de mécanismes de guerre et de destruction.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde est largement reconnue. Selon nous, c'est le moyen le plus efficace de parvenir à la non-prolifération et au désarmement et de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. La sécurité, comme nous le savons tous, est un tout indivisible.

De nombreux pays, il est vrai, se sont joints aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. Ces zones couvrent aujourd'hui la moitié de la surface du globe. Cependant, il existe d'autres régions troublées qui devraient être déclarées zones

exemptes d'armes nucléaires, notamment le Moyen-Orient. Nous aurions pu atteindre cet objectif si Israël n'avait pas refusé de soumettre ses programmes nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA). Cette attitude constitue une menace contre la paix et la stabilité non seulement de cette région troublée mais du monde entier.

Le Soudan participe concrètement aux efforts entrepris à l'échelle internationale pour réaliser le désarmement. Nous avons été parmi les premiers à adhérer à un certain nombre de conventions internationales et à d'autres instruments pertinents tels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous avons signé à l'issue du séminaire de Vienne sur les activités de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Notre capitale, Khartoum, a accueilli la première réunion des organes nationaux africains consacrée à la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. La conférence a fait de très importantes recommandations relatives à la déclaration de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes chimiques. Nous avons également souligné que les activités des pays dans ce domaine devraient se cantonner aux seules utilisations pacifiques.

Le Soudan a, en outre, apporté sa contribution au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Nous avons participé aux séminaires régionaux organisés en Jordanie, au Caire, à Nairobi, à Addis-Abeba et en Algérie ainsi qu'aux conférences tenues à New York sur ce sujet. Nous prenons part à ces activités car nous sommes convaincus que l'action multilatérale, régionale et internationale constitue le meilleur moyen d'instaurer l'universalité et l'application des conventions et traités.

Selon nous, la question des armes légères détient la priorité absolue dans le domaine du désarmement. Notre pays et beaucoup d'autres souffrent de ce fléau qui revêt des dimensions tribales, économiques et culturelles. En effet, ces armes font partie d'un rituel et d'une démonstration de force parmi certains groupes. C'est pourquoi il est très difficile de contrôler ce phénomène. Cependant, conscient de ce danger, le Soudan est déterminé à le combattre résolument.

Ainsi, nous menons une action aux niveaux régional et international pour contrôler le commerce

illicite des armes légères. Nous sommes également convaincus qu'il existe un lien entre ce phénomène et d'autres activités illicites, tels la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le trafic de stupéfiants. C'est pourquoi nous participons à un certain nombre d'initiatives au travers de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, des pays du Sahel et, sur le plan bilatéral, avec des pays voisins afin de délimiter les frontières et d'établir des postes de douanes et de contrôle.

Nous appuyons les efforts entrepris et mettons l'accent sur le fait que les pays industriels doivent aider à combattre la prolifération des armes légères. Nous soulignons également que ces armes ne doivent pas être fournies aux acteurs non étatiques. Seuls les pays passant d'une situation de conflit à la paix doivent être aidés, notamment dans le domaine technique.

**M. Bodini** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau et mes remerciements à l'ambassadeur Choi qui a dirigé les travaux de la Commission l'année dernière.

Saint-Marin et de nombreux autres États membres sont déçus du manque de résultats positifs de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005 et de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères. Saint-Marin, comme nombre de pays de moyenne et de petite taille, s'en remet principalement aux accords internationaux pour sa protection. De fait, les Nations Unies, notamment la Première Commission, constituent notre première ligne de défense. Nous sommes aux prises collectivement à de graves défis, tels le danger croissant posé par les armes de destruction massive susceptibles de tomber entre les mains de terroristes, la prolifération légale de technologies liées aux armes de destruction massive et le non respect ou le défi de certains gouvernements à l'égard des traités et résolutions en vigueur. Cette année, il est impératif de dynamiser les travaux de la Première Commission et de trouver ensemble des mesures concrètes pour instaurer une sécurité mondiale.

En tant que signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Saint-Marin se félicite de la ratification de cet instrument par le Viet Nam et

demande instamment aux quelques pays qui n'y ont pas encore souscrit de le faire dans les meilleurs délais. Les travaux de la Première Commission, à sa soixante et unième session, devraient permettre d'apporter des solutions justes et positives en matière de désarmement et à tous autres graves problèmes qui représentent une menace pour la survie même de la race humaine.

**M. Al-Najjar** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre direction avisée, nous pourrions parvenir aux résultats concrets espérés. Je vous souhaite, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès dans vos fonctions. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour son intervention détaillée, à l'ouverture du débat général.

Ma délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale a différentes priorités dans le domaine du désarmement. Au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, il avait été décidé que les efforts de désarmement se porteraient d'abord sur les armes nucléaires, puis sur les autres armes de destruction massive, ensuite sur les armes classiques, pour atteindre l'objectif ultime fixé dans la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité. Cependant, les principales caractéristiques des initiatives multilatérales liées à ces trois priorités ont été l'inaction et l'absence d'avancées notables. En dépit des progrès limités accomplis, les traités ont, selon nous, perdu de leur valeur et de leur prestige en raison du non respect de leurs dispositions. Ce constat est aggravé par le silence et le mépris de la communauté internationale et la pratique des deux poids deux mesures qui a paralysé les travaux de la plupart des mécanismes de désarmement, notamment ceux de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Il n'y a là guère lieu d'être optimiste.

L'année dernière, malheureusement, nous avons connu l'échec de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dont l'objectif était de réaffirmer les accords réalisés en 1995 – qui avaient permis la prorogation indéfinie du Traité – et en 2000. Malgré tout, les résultats mitigés ne doivent pas nous faire baisser les

bras. Ils doivent bien plutôt nous encourager à intensifier notre travail et à apporter une contribution constructive afin de surmonter les obstacles et redresser les erreurs. Ici, je réaffirme la volonté de mon gouvernement de poursuivre ses efforts sur les plans régional et international pour éliminer toutes les armes de destruction massive, conformément à la ferme politique qu'il mène pour renforcer les principes du désarmement.

À cet effet, le Gouvernement saoudien a réaffirmé son engagement en adhérant à un certain nombre d'importants traités et conventions. Nous avons été parmi les premiers pays à signer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Convention sur les armes biologiques, le TNP ainsi qu'un Accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et différents protocoles. Nous poursuivons notre coopération avec le Comité du Conseil de sécurité établi au titre de la résolution 1540 (2004) en présentant des rapports sur la mise en œuvre de cette résolution et en fournissant des informations sur les lois en vigueur ou nouvellement promulguées, notamment le régime national de désarmement adopté par le Conseil des ministres saoudien le 28 novembre 2005.

L'Arabie saoudite s'est efforcée de lutter contre le commerce illicite des armes légères en établissant des structures gouvernementales et des organes appropriés et en édictant de nombreuses réglementations et lois. Ainsi, mon gouvernement a adopté, le 30 août 2005, une loi portant création d'un organisme chargé d'étudier la question des armes et des munitions. Tout cela est détaillé dans le rapport présenté au Département des affaires de désarmement, conformément au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer ce commerce illicite.

À cet égard, il convient de considérer le Programme d'action comme un outil important pour combattre la prolifération des armes légères. Nous regrettons l'échec de la Conférence d'examen de juin 2006 qui, malgré tous nos efforts, n'est pas parvenue à réunir le consensus sur un document final qui traduisait notre espoir de pouvoir combattre ce grave phénomène.

L'absence de progrès dans notre initiative à l'effet de déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires est due avant tout au refus d'Israël

d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AEIA. Israël est le seul pays de la région à ne pas avoir pris cette mesure, malgré la pression internationale visant à déclarer la région, y compris le golfe Arabe, zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Cette pratique des deux poids deux mesures est source de vive préoccupation pour les pays et peuples de la région.

Tout en appuyant le droit de tous les pays aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment le droit à obtenir l'expertise et la technologie, nous demandons à tous les pays de suivre la voie de la négociation pour régler de manière pacifique la question nucléaire iranienne, étant donné, notamment, que l'Iran a toujours déclaré que son programme était réalisé à des fins pacifiques.

Aujourd'hui, les graves défis et menaces auxquels le monde fait face imposent de lourdes responsabilités à l'Organisation dont la mission est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que, durant nos travaux, nous ferons preuve de l'objectivité et du sérieux requis et serons à la hauteur de ces défis et responsabilités pour répondre aux aspirations de tous.

**M<sup>me</sup> McNish** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je me joins aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter de votre élection et vous assurer de l'appui de la Jamaïque tout au long de la présente session. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Nobuaki Tanaka, Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, et le remercier pour son intervention détaillée portant sur les travaux des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La délégation jamaïcaine s'associe pleinement à l'intervention du représentant de la Trinité-et-Tobago, faite au nom de la Communauté des Caraïbes.

Le désarmement et la non-prolifération continuent d'être des domaines prioritaires de l'ordre du jour de la paix et de la sécurité internationales compte tenu du climat difficile actuel. Malgré les quelques résultats positifs obtenus, nous sommes naturellement déçus des revers constatés dans les initiatives multilatérales de désarmement. La situation reste bien sombre et sème le doute sur la volonté de la communauté internationale d'avancer de manière résolue dans la voie du désarmement et de la prévention de la prolifération.

Le double échec de la Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'absence de toute mention au désarmement nucléaire ou à la non-prolifération dans le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1) souligne de manière criante le fossé énorme existant entre la rhétorique et les mesures concrètes nécessaires pour parvenir à de réels progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération.

À nos yeux, le TNP est la base même du désarmement mondial et du régime de non-prolifération et le fondement essentiel du désarmement nucléaire. Les développements intervenus récemment nous préoccupent vivement car ils ne peuvent que saper le Traité. Dans ce contexte, pour relever les défis et menaces dont le but est d'altérer l'intégrité du Traité et la confiance à son endroit, il est urgent de prendre des mesures fermes notamment, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire, en procédant à de nouvelles réductions irréversibles des arsenaux nucléaires pour assurer le respect effectif des mesures et enrayer la menace de prolifération non seulement envers les États, mais également des acteurs non étatiques. En d'autres termes, l'attitude à l'égard du désarmement doit être fondée sur les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification.

En dernier ressort, cependant, la Jamaïque reste convaincue que seule l'élimination complète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive permettra de garantir la paix et la sécurité internationales. Nous ne faisons aucune distinction entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération. C'est pourquoi nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de respecter strictement leurs obligations et engagements au titre de l'article VI du TNP.

De même, tout en soulignant le droit de tous les États à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, conformément à l'article IV du TNP, nous insistons sur le fait que ce droit doit être accompagné de l'engagement et de l'obligation de respecter les dispositions en matière de vérification et de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA). À nos yeux, l'AEIA a un rôle essentiel à jouer pour réduire les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous insistons une fois encore sur l'importance du caractère universel du Traité et appelons les trois États qui n'ont pas adhéré au TNP à le faire et à placer leurs installations sous les garanties intégrales de l'AEIA.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires représente une mesure de confiance à l'égard du régime de non-prolifération. La zone exempte d'armes nucléaires établie en Amérique latine et dans Caraïbes au titre du Traité de Tlatelolco se révèle fort utile dans cette région, et selon nous, d'autres régions devraient suivre cet exemple. Ainsi, nous saluons l'établissement récent d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et appuyons les appels à la création d'une zone semblable au Moyen-Orient. Un grand pas serait alors fait vers la réduction des tensions dans cette région.

Parallèlement au TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une pièce maîtresse du régime du désarmement et de non-prolifération. Nous nous félicitons de la récente ratification de cet instrument par le Viet Nam, ce qui nous rapproche de l'entrée en vigueur du Traité. Le succès de ce traité repose sur son universalité et sa vérifiabilité. À cet égard, et alors que nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous demandons la ratification de cet instrument, notamment par les pays de l'annexe 2, pour assurer sa mise en œuvre.

Comme c'est le cas pour l'ensemble de la communauté internationale, l'intention déclarée de la République populaire démocratique de Corée de procéder à un essai nucléaire nous préoccupe vivement. Nous demandons instamment à ce pays de ne pas donner suite à cette intention et de respecter le moratoire en vigueur sur les essais nucléaires.

Nous nous félicitons de l'occasion fournie par la récente session de la Commission du désarmement d'ouvrir des débats de fond en vue d'établir, de promouvoir et d'élaborer des normes mondiales en matière de désarmement. La Jamaïque prend également note des récentes propositions des États nucléaires d'empêcher la militarisation de l'espace et d'entamer les travaux préliminaires à la création d'un instrument juridique de façon à mettre fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Selon nous, cette tendance pourrait être le moyen de renouveler la confiance dans le mécanisme du désarmement.

Si la communauté internationale a tout à fait raison de centrer son attention sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération, elle ne doit pas pour autant se détourner de la question des armes classiques. Sans minimiser l'importance des efforts faits dans le domaine du désarmement nucléaire et de la prolifération, comme d'autres orateurs l'ont souligné, les armes légères et de petit calibre tuent et mutilent quotidiennement des milliers de personnes et exacerbent la tension dans les zones de conflit, notamment en Afrique.

La Jamaïque ne fabrique pas d'armes bien que l'accès aux armes et munitions illégales et la grande violence qui en résulte constituent un fardeau injustifié pour notre système économique et social. Alors que le gouvernement est contraint de consacrer une importante partie du budget national à la lutte contre le crime et la violence, on ne peut mettre en doute la relation existant entre le désarmement et le développement.

En tant que pays directement touché par le trafic des armes légères et des munitions, la Jamaïque a été profondément déçue de l'échec de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Jamaïque et les autres pays de la Communauté caraïbe ont participé activement aux travaux du Comité préparatoire et à la réunion régionale tenue à Antigua, Guatemala, qui a adopté une déclaration contenant des éléments pertinents pour notre région. Notre espoir était de consolider le Programme d'action de 2001.

Cependant, l'incapacité de la Conférence à progresser dans l'application du Programme d'action ne doit pas compromettre l'action menée pour enrayer le commerce illicite continu des armes légères. C'est pourquoi nous renouvelons notre appui à la décision 60/519, adoptée par l'Assemblée générale à sa soixantième session, qui a créé l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre.

D'évidence, il faut faire davantage pour traiter ce problème comme il convient. Selon nous, l'action internationale doit s'orienter vers l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre. Les gouvernements, notamment ceux des pays industriels,

ont la responsabilité de faire en sorte que les armes et les munitions, lorsqu'elles sont légalement acquises, ne soient pas détournées par des individus pour alimenter la criminalité transnationale ou pour armer des groupes terroristes. Des contrôles appropriés, notamment sur les transferts, garantiraient la légitimité du commerce légal et, ainsi, les services locaux et internationaux chargés d'appliquer la loi seraient mieux à même de retrouver les armes acquises illégalement.

Les Caraïbes ont participé aux actions lancées aux niveaux national et communautaire pour enrayer la prolifération des armes et des munitions illicites. Il est néanmoins de la plus grande importance de poursuivre la coopération et les initiatives sur les plans bilatéral, régional et international si nous voulons progresser dans la lutte contre ce phénomène. Dans ce contexte, nous reconnaissons le bien-fondé des initiatives du Programme de développement des Nations Unies et du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment en ce qui concerne l'action coordonnée sur les armes légères. Nous appuyons également les initiatives visant à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes.

Nous devons constamment insister sur l'importance du multilatéralisme et des solutions convenues au plan multilatéral pour traiter des questions de désarmement et de non-prolifération, notamment des armes légères et de petit calibre. Sans nul doute, le renforcement du cadre multilatéral nous permettrait de progresser en direction de nos objectifs communs de désarmement et de non-prolifération.

**M. Maema** (Lesotho) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe – Afrique du Sud, Angola, Botswana, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe et mon propre pays, le Lesotho.

Madame, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) vous félicite pour votre accession à la présidence de la Première commission de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Nous sommes persuadés que, grâce à votre riche expérience et à votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Les États membres de la SADC vous assurent de leur appui et de leur coopération sans réserve.

La SADC s'associe aux interventions du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des non-alignés et du représentant du Nigéria, faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Cependant, l'intervention de la SADC portera uniquement sur certains domaines intéressants particulièrement notre Communauté.

La prolifération des armes légères et de petit calibre constitue l'un des plus grands défis auxquels doit faire face la SADC depuis sa création. Cette menace continue de mettre à mal la stabilité socio-économique et politique des États de notre sous-région. Nos gouvernements estiment qu'un fléau de cette ampleur ne peut être combattu que par une action multilatérale concertée. C'est pourquoi, en août 1995, nous avons créé l'Organisation de coopération des chefs de police régionaux d'Afrique australe pour lutter contre l'activité criminelle transnationale, notamment contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. L'une des grandes priorités de cette organisation continue d'être la lutte contre le trafic des armes à feu.

La SADC appuie toutes les actions menées à différents niveaux pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Par conséquent, il était logique que les États membres de la SADC participent très activement, comme ils l'ont fait, aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, et d'y assister. Ainsi, aussitôt après la Conférence, en août 2001, les États membres de la SADC ont adopté le Protocole sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres dispositifs connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Protocole a pour objet d'établir des contrôles nationaux et régionaux sur le trafic et la détention d'armes légères. Il s'agit ici de traiter des problèmes liés à la fabrication illicite des armes à feu, des munitions et de leur accumulation, du trafic, de la détention et de leur utilisation dans la région. La mise en œuvre du Protocole est une priorité pour tous les États membres de la SADC et plusieurs initiatives, dont la tenue de conférences, ont été prises par des États membres pour relancer la mise en œuvre du Protocole.

À propos de l'application du Programme d'action des Nations Unies de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les États membres de la SADC ont adopté plusieurs mesures au niveau national, notamment la création de points centraux



pour coordonner leurs travaux sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre, la promulgation de nouvelles lois ou la révision de lois en vigueur et la destruction des armes en surplus ou obsolètes.

La SADC avait, certes, espéré que la Conférence d'examen de 2006 aurait établi un plan de mise en œuvre du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cependant, bien qu'elle ait apprécié que la Conférence d'examen ait porté la question des armes légères à l'attention de la communauté internationale, la Communauté de développement de l'Afrique australe a été profondément déçue par l'impossibilité de la Conférence à adopter un document final.

Il est notoire que l'Afrique est un continent criblé de mines et que l'un des plus importants facteurs entravant le relèvement économique de ce continent est l'implantation de mines sur des millions d'hectares de terres devenues incultivables. Les ravages causés par ces explosifs, notamment dans certains des pays du SADC, sont bien connus et ont été décrits de façon détaillée.

C'est pourquoi la SADC soutient sans réserve toutes les initiatives prises par les Nations Unies, l'Union africaine et d'autres acteurs pour la pleine mise en œuvre et l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Tous les membres de la SADC sont parties au Traité interdisant les mines. Ils sont déterminés à poursuivre l'objectif de créer une Afrique australe pour, en fin de compte, en faire une terre libérée des mines. L'application du Traité est donc une obligation prise très au sérieux par les États membres de la SADC. De fait, certains États membres de la SADC ont pris les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre du Traité alors que d'autres sont en train de promulguer ou d'amender des lois à cet effet.

Certains États membres de la SADC ont détruit leurs stocks de mines; d'autres sont encore aux prises avec la tâche difficile et coûteuse du déminage. Cependant, pour assurer la sécurité humaine et respecter le délai de 10 ans fixé pour l'achèvement des opérations de déminage, les États membres de notre sous-région consacrent une partie de leurs maigres ressources à la réalisation de ce noble objectif. C'est pourquoi la SADC demande instamment aux pays qui

ne sont pas encore parties au Traité interdisant les mines de décréter l'interdiction des mines antipersonnel et d'envisager sérieusement de devenir parties au Traité.

La SADC s'associe aux précédents orateurs qui ont exprimé leur déception à propos de l'impasse où le mécanisme de désarmement des Nations Unies s'est trouvé récemment. Elle regrette également l'échec de la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à se mettre d'accord sur un document final ainsi que l'absence de toute mention au désarmement et à la non-prolifération dans le Document final du Sommet de 2005. Pour la SADC, les décisions prises à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP et les accords conclus à la Conférence d'examen du TNP de 2000 doivent constituer la base du désarmement nucléaire.

L'action concertée en cours pour combattre le terrorisme doit être associée à une action efficace pour l'application du TNP, notamment de son article VI. Les trois piliers du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – doivent faire l'objet d'un examen équilibré dans le cadre du mécanisme complet de désarmement. C'est pourquoi la SADC félicite le Brésil pour sa demande de convocation du processus préparatoire à la prochaine conférence d'examen des parties au TNP. En attendant, nous exhortons les États membres de Nations Unies qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'envisager d'y adhérer pour permettre l'entrée en vigueur de cet instrument dans les meilleurs délais.

Selon la SADC, la relation étroite entre le désarmement et le développement est évidente et, qui plus est, il ne peut y avoir de développement socio-économique sans paix, sécurité et stabilité politique. Si les États membres des Nations Unies pouvaient faire preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter leurs divergences lorsqu'elles abordent d'importants débats sur les questions de désarmement, le rêve de nombreuses nations d'un monde de paix et de prospérité deviendrait réalité.

**M. Navoti** (Fidji) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous sommes heureux de vous voir présider la Première Commission. Le fait d'être la première femme à occuper ce poste, en 61 ans d'existence de la Commission, est sans aucun doute historique. Votre

élection et votre volonté annoncée de poursuivre l'amélioration de nos méthodes de travail suscitent l'optimisme de ma délégation malgré les résultats peu convaincants de ces dernières années. Nous vous félicitons pour votre élection et vous assurons du plein appui de Fidji dans l'accomplissement de votre tâche durant la présente session. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Compte tenu de leur taille, de leur situation géographique et de leur capacité d'influer sur les affaires mondiales, les Fidji sont convaincues que le multilatéralisme est le seul moyen efficace de rassembler les États, maintenir la paix, protéger les droits de l'homme, promouvoir le développement durable et trouver des solutions négociées aux problèmes communs. C'est cette conviction qui nous encourage à participer à ces débats et à dire au monde que les préoccupations des riches et des puissants sont tout autant ressenties par les faibles et les isolés.

La Commission entame sa soixante et unième session avec, en toile de fond, une préoccupation internationale accrue consécutive à la prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les Fidji regrettent vivement que d'importants stocks d'armes nucléaires continuent d'exister et que certains envisagent encore de constituer des arsenaux toujours plus vastes d'armes de plus en plus perfectionnées. L'extension de la prolifération verticale à des pays autres que les cinq États traditionnellement dotés d'armes nucléaires et le danger persistant d'une prolifération horizontale accroissent la menace de voir ces armes tomber entre les mains d'acteurs non étatiques.

Les Fidji et d'autres pays de notre région entretiennent des relations cordiales et satisfaisantes avec leurs partenaires de dialogue quant au respect du Traité faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Nous souhaitons qu'un arrangement de même nature se réalise dans d'autres zones et, à cet effet, nous saluons les initiatives des États d'Asie centrale allant dans ce sens.

Les Fidji appuient toutes les actions ayant pour objet de sauvegarder le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous encourageons le dialogue et pensons que l'on devrait tirer parti au maximum des possibilités diplomatiques offertes dans le cadre du droit international, des conventions multilatérales

pertinentes et de la Charte des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt l'ouverture du prochain processus d'examen du TNP et souhaitons que, grâce aux enseignements du passé, des progrès substantiels seront accomplis.

Il convient encore et toujours de rappeler les effets dévastateurs des essais d'armes nucléaires sur la santé humaine et l'environnement. Il convient tout autant de souligner l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dont le but est d'éviter ces dangers. Malgré l'appui international écrasant à cet instrument qui contribue, de différentes manières, à notre sécurité, les Fidji, comme d'autres, déplorent que sans les signature et ratification des États visés à l'article XIV, procédures indispensables pour l'entrée en vigueur du Traité, aucun progrès réel ne pourra être réalisé en matière de désarmement et de non-prolifération.

À propos, 2006 marque le dixième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les Fidji prennent acte et se félicitent chaleureusement de la ratification du Traité, au cours de cette année, par le Viet Nam qui fait partie du Groupe voisin des États d'Asie, et encourage d'autres États à suivre cet exemple.

Il est largement admis que les armes légères n'ont pas le même potentiel terrifiant que les armes de destruction massive. Cependant, il est avéré qu'elles sont à l'origine de nombreuses pertes de vies humaines dans le monde et sont tout simplement devenues, au quotidien, des armes de destruction massive. L'accumulation et la dispersion incontrôlée des armes légères et de petit calibre dans de nombreuses régions du monde, notamment dans le Pacifique, sont, pour nous, source de grande préoccupation. Nous avons notre propre expérience regrettable des coûts représentés par l'emploi abusif de ces armes. C'est pourquoi nous apprécions les actions entreprises aux niveaux régional et sous-régional tout comme ici, dans notre instance multilatérale, pour enrayer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Notre échec à parvenir à un accord sur un document final à la Conférence des Nations Unies de 2006 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, aussi décevant soit-il, ne doit pas entamer notre détermination collective à poursuivre notre lutte commune pour examiner comme

il convient le problème des armes légères sous tous ses aspects. Fidji apprécie et soutient les initiatives prises pour amener les États à reconnaître la nécessité d'établir des directives mondiales concernant le contrôle sur le transfert des armes légères. Le document que nous avons négocié collectivement à la Conférence d'examen demeure, selon nous, le seul document des Nations Unies à présenter un catalogue complet de ces mesures.

Beaucoup reste encore à faire au regard du mécanisme du désarmement et de la non-prolifération. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a rappelé, lundi, devant la Commission, les neuf importants échecs constatés l'année dernière. Bien qu'il y ait eu quelques modestes avancées, l'absence de véritables progrès traduit sans aucun doute l'état actuel des questions de désarmement. Fidji est parmi les pays qui choisissent de rester optimistes pour l'avenir. Nous invitons les acteurs importants dans ce domaine à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour aller de l'avant. La sécurité est de notre responsabilité collective.

**M<sup>re</sup> Migliore** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, ma délégation vous félicite pour votre élection et vous assure, ainsi que vos collègues du Bureau, de notre appui total.

D'un côté, l'été 2006 semble avoir été décourageant, avec son cortège de conflits, de destructions et de pertes en vies humaines. La Conférence sur les armes légères n'est parvenue à aucun résultat tangible. Les stocks mondiaux évalués à près de 27 000 armes nucléaires restent à un niveau alarmant. Pour la deuxième année consécutive, les dépenses militaires mondiales se chiffrent à plus de 1 000 milliards de dollars.

Toutefois, d'un autre côté, l'émoi soulevé dans les consciences pourrait laisser à penser que la guerre n'est pas une bonne solution. La force militaire n'apporte nullement l'amélioration attendue pour le bien commun. Les récents conflits ont déchaîné des forces qui continuent de corroder les civilisations, et les souffrances humaines qui en résultent sont inadmissibles en un siècle doté de mécanismes de négociation, de médiation, d'instauration et de maintien de la paix.

Malgré le sombre tableau actuel, certains signes positifs peuvent être décelés dans le domaine plus large de la sécurité, comme le mentionne d'ailleurs le rapport de la Commission sur les armes de destruction

massive. Le nombre de conflits interétatiques a baissé. Les opérations de maintien de la paix évitent le déclenchement de guerres dans maints endroits. La Commission d'instauration de la paix est prête à assister les États qui sortent d'un conflit, réduisant ainsi le risque de les voir retomber dans la violence.

La Commission, à son tour, devrait aider la communauté internationale à rechercher les avantages d'un monde de plus en plus interdépendant. Le dialogue est nécessaire pour atteindre cet objectif, mais ce dialogue doit être plus étroit dans les instances de désarmement des Nations Unies sinon, comme c'est le cas actuellement, les débats resteront stériles. Si la dimension humaine qui sous-tend la question des armes légères était davantage prise en compte, un traité sur le commerce des armes pourrait être établi. Le commerce des armes légères qui se chiffre annuellement à 4 milliards de dollars ne fait pas encore l'objet d'un accord mondial complet. Au lieu de cela il existe, en matière d'exportation, quantité de législations nationales aisément contournables par des marchands d'armes peu scrupuleux. Six cent quarante millions de ces armes présentes actuellement dans le monde tuent et mutilent des dizaines de milliers d'êtres humains, provoquent des situations critiques de réfugiés, sapent le droit et engendrent une culture de la violence et de l'impunité.

Tel est l'aspect humain du débat sur les armes légères, dont l'incidence profonde sur les enfants est évidente. À cet égard, le fait de mettre l'accent sur le nombre désastreux de victimes résultant de la dissémination illicite des armes légères devrait nous inciter à établir un traité sur le commerce des armes.

Le Saint-Siège saisit cette occasion pour appeler de nouveau la communauté internationale à instaurer un cadre juridique contraignant pour réglementer le commerce des armes classiques de tout type ainsi que la technologie et le savoir-faire nécessaires à leur fabrication. À cet égard, ma délégation appuie le projet de résolution demandant l'établissement de normes communes internationales pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques en tant que mesure préalable à la création d'un instrument complet et internationalement contraignant sur cette question. En outre, le Registre des armes classiques des Nations Unies a besoin d'être plus fermement appuyé. Il faut plus de transparence en matière d'armement si nous voulons instaurer des mesures de confiance.

Il devient de plus en plus urgent d'accélérer le dialogue en matière d'armes nucléaires. Récemment, le Secrétaire général a déclaré, à cet égard, que le monde était à la croisée des chemins. Une voie peut nous conduire à un monde où la prolifération des armes nucléaires serait endiguée et inversée au moyen de la confiance, du dialogue et d'un accord négocié. L'autre voie mène à un monde où de plus en plus d'États s'estimeront obligés de se munir d'armes nucléaires et où la menace de terrorisme nucléaire s'accroîtra.

À nos yeux, la communauté internationale semble glisser dans cette dernière voie, non par choix conscient mais plutôt par mauvais calcul, débat stérile et paralysie des mécanismes multilatéraux prévus pour instaurer la confiance et permettre le règlement des conflits.

C'est là une grave réquisitoire qui devrait amener toutes les parties intéressées à prendre l'engagement de respecter strictement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles, à légaliser les garanties de sécurité négative et à retirer les armes nucléaires de l'état d'alerte avancée. L'application de ces mesures, précieuses en elles-mêmes, permettrait de réduire également le risque d'emploi d'armes catastrophiques, empêcherait les terroristes de s'en procurer et engendrerait l'appui nécessaire au renforcement de la non-prolifération.

Le Saint-Siège s'est souvent exprimé sur ce sujet en demandant aux gouvernements qui détiennent, ouvertement ou secrètement, des armes nucléaires ou à ceux qui envisagent d'en acquérir, d'accepter de changer réellement de comportement et de s'engager dans la voie d'un désarmement nucléaire concerté et progressif. Les politiques de dissuasion nucléaire, typiques de la guerre froide, peuvent et doivent faire place à des mesures de désarmement concrètes fondées sur le dialogue et des négociations multilatérales.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : La liste des orateurs inscrits pour la séance de ce matin est épuisée.

J'ai été informée du souhait de plusieurs délégations de prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que, conformément au règlement, les interventions dans l'exercice du droit de réponse pour toute délégation à une séance donnée doivent se limiter à deux par question. La première intervention dans l'exercice du droit de réponse pour toute délégation sur

toute question à une séance donnée doit se limiter à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole conformément au règlement.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la Commission a entendu un certain nombre d'allégations sans fondement à l'encontre de mon pays de la part de la représentante du régime israélien – régime fondé sur la violence, l'occupation, le terrorisme d'État et le massacre.

Israël, et ce n'est un secret pour personne, a constamment et délibérément violé nombre de lois et normes internationales, sans parler des dizaines de résolutions des Nations Unies, auxquelles ce régime illégitime et irresponsable n'a répondu que par le plus grand mépris. Dans ce contexte, on ne peut que montrer du doigt la politique malveillante du régime israélien sur les questions nucléaires. Ce régime poursuit, depuis les dernières décennies et de façon dissimulée, l'édification d'un arsenal nucléaire avec l'aide des États-Unis.

Il est hors de doute que cette politique mal intentionnée menace, depuis des années, la paix et la sécurité dans la région sensible du Moyen-Orient. En fait, la menace nucléaire israélienne et la capacité de ce régime à fabriquer des missiles, sans parler de son comportement, constituent une réelle menace non seulement à la paix et à la sécurité de la région mais également du monde entier.

C'est pourquoi cette menace doit être traitée d'urgence et de manière décisive par la communauté internationale. En réalité, ce régime devrait se heurter à un front uni et être soumis à une pression continue pour qu'il renonce à ses armes nucléaires. Comme les États membres du Mouvement des non-alignés l'ont demandé précédemment devant la Commission, Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et placer toutes ses installations nucléaires sous contrôle international.

Il convient de souligner que les seuls obstacles à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient sont la non-adhésion de ce régime au TNP et le fonctionnement clandestin constant de ses installations nucléaires non sécurisées, avec l'aide et l'appui technologique des États-Unis. Ce régime n'a tenu aucun compte des appels constants de la communauté internationale en différentes instances,

notamment à la Conférence d'examen du TNP de 2000, qui le pressait nommément d'adhérer au TNP immédiatement et sans conditions. En outre, ledit régime n'a jamais été partie aux instruments internationaux sur les armes de destruction massive, à savoir la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le TNP.

Selon nous, les allégations sans fondement et l'intervention de la représentante du régime sioniste devant la Commission, ce jour, indiquent que ceux qui mettent actuellement mon pays sous une pression croissante, déraisonnable et injuste ont en fait pour seul but de servir les intérêts du régime illégitime israélien. La communauté internationale est tout à fait consciente de ce stratagème et ne cédera pas aux pressions visant à protéger les politiques et pratiques illégales du régime sioniste et ses intérêts illégitimes.

L'élection de la République islamique d'Iran à la vice-présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies et au Comité général de la Conférence de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que la déclaration publiée par 118 chefs d'État du Mouvement des non alignés, en témoignant à l'évidence. Que cette délégation, qui est vivement déçue par les élections, continue de l'être.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, ma délégation aura amplement le temps de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de féliciter également les autres membres du Bureau.

J'ai demandé, à ce stade, à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse pour réagir aux propos de la représentante d'Israël, qui a fait allusion à mon pays dans son intervention devant la Commission.

Comme tous les membres le savent, depuis plusieurs décennies la Première commission examine la menace posée par les armes nucléaires israéliennes. À chaque session, cette question fait rituellement l'objet d'un projet de résolution. La question des armes nucléaires israéliennes et la menace qu'elles font peser sur les pays de toute la région est présentée annuellement à l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne. Il est évident que la seule menace à la paix et à la sécurité internationales et aux pays de la région provient des armes nucléaires israéliennes. Dans ce contexte, nous rappelons la résolution 487 (1981) qui traitait de cette question et estimait que la capacité nucléaire d'Israël constituait une menace pour la

région. La résolution appelait à l'élimination de cette menace.

Avec l'aide de grandes puissances – que je n'ai pas besoin de citer ici car nous les connaissons tous – Israël a pu, sur une surface d'environ 20 kilomètres carrés, construire huit réacteurs nucléaires à des fins exclusivement militaires sur une surface d'environ 20 kilomètres carrés. Ainsi Israël met en danger tous les pays de la région, y compris lui-même. La vérité est claire et parle d'elle-même. Elle ne nécessite aucune manipulation verbale.

L'arsenal nucléaire d'Israël est source de préoccupation pour la communauté internationale. Certains avancent même que sa capacité nucléaire dépasse celle de la France, du Royaume-Uni et de la Chine réunis. Nous ne parlons pas ici de poésie ou de littérature. Nous évoquons des faits qui inquiètent vivement la communauté internationale en général et mon pays en particulier. En cherchant à semer la confusion et à aborder des questions sans aucun rapport avec le désarmement et la sécurité internationale, la représentante d'Israël a tenté de détourner l'attention du grand danger que fait courir son régime à la communauté internationale.

Avec l'aide de certains pays, Israël essaie actuellement d'exploiter l'espace à des fins militaires et à utiliser l'énergie nucléaire dans ce but, étendant ainsi sa menace à l'espace car la Terre ne lui suffit plus. C'est pourquoi j'invite les membres de la Première Commission à examiner ces questions lorsqu'ils entendent les allégations sans fondement d'Israël qui traduisent uniquement son refus de respecter les résolutions adoptées par les Nations Unies sur le désarmement et, notamment, sur les armes de destruction massive, sans compter les résolutions de l'AEIA et celles du Conseil de sécurité. Israël se trouve ainsi accusé de violer le droit international et de se marginaliser par rapport aux questions de désarmement et de sécurité internationale.

### Organisation des travaux

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler à toutes les délégations que le dernier délai pour la présentation de projets de résolution et de décision sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixé à mercredi prochain, 11 octobre, à 18 heures. Les délégations sont priées de présenter leurs projets de résolution dans ce délai afin de permettre au Secrétariat

de les mettre à la disposition de la Commission sous forme de documents officiels. Je pense que toutes les délégations dispose des éléments préparés par le Secrétariat. Cela permettra certainement d'accélérer l'étude des projets de résolution et de décision.

En ce qui concerne la préparation de la deuxième étape de nos travaux, c'est-à-dire le débat thématique sur les questions à l'ordre du jour et la présentation et l'examen des projets de résolution, un calendrier indicatif a été distribué à la Commission en tant que document A/C.1/61/CRP.2, au cours de la séance d'organisation qui s'est tenue la semaine dernière. Toutefois, étant donné quelques corrections mineures de caractère technique qui y ont été apportées, ce document a été rectifié et distribué ce matin à toutes les délégations sous la cote A/C.1/61/CRP.2/Rev.1.

Pour préparer le calendrier indicatif révisé, j'ai suivi la pratique déjà établie par la Commission à ses précédentes sessions. Lorsque nous aurons terminé le débat général, le lundi 9 octobre, à la séance du matin, comme je l'espère, je proposerai que nous abordions de la manière suivante les débats prévus pour la deuxième étape des travaux de la Commission :

Premièrement, durant la première semaine du débat thématique, la séance de l'après-midi du lundi 9 octobre sera consacrée à un échange de vues officieux avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et d'autres fonctionnaires de haut niveau sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armes et du désarmement et le rôle des organisations respectives. Comme il est indiqué dans le document A/C.1/CRP.2/Rev.1, nous aurons également, en tant qu'orateurs invités, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Secrétaire exécutif du Comité préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, la participation du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou de son représentant doit encore être confirmée.

Deuxièmement, les deux séances du mardi 10 octobre seront consacrées à la question des armes nucléaires.

Troisièmement, la séance du mercredi 11 octobre sera consacrée aux autres armes de destruction massive et à l'espace – vu sous l'angle du désarmement. Nous aurons comme orateur invité le Président désigné de la Conférence d'examen des États parties à la Convention des armes biologiques.

Quatrièmement, le jeudi 12 et le vendredi 13 octobre, deux séances seront consacrées à la question des armes classiques. Nous aurons également comme orateurs invités le Président de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé du Registre des armes classique des Nations Unies, mardi, et le Président désigné de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, vendredi.

Cinquièmement, au début de la deuxième semaine du débat thématique, nous aurons d'abord, à la séance de lundi matin, 16 octobre, une discussion avec un groupe d'experts indépendants, dont M. Hans Blix, Président de la Commission des armes de destruction massive. Nous examinerons ensuite d'autres questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. À cet égard, un échange de vues aura également lieu avec le Président du Groupe des experts gouvernementaux sur la vérification.

Sixièmement, le mardi 17 octobre, nous débattrons du désarmement régional et de la sécurité. Au cours de cette séance, la Commission aura un échange interactif avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et les trois Directeurs des Centres régionaux des Nations Unies.

Septièmement, le mercredi 18 octobre, la Commission examinera la question du mécanisme de désarmement. Le Président de la Conférence du désarmement, le Président de la Commission de désarmement des Nations Unies, le Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement seront les orateurs invités. Nous aborderons en outre le suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission à ses précédentes sessions et la présentation des rapports avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

Huitièmement, le jeudi 19 octobre, les représentants de quatre organisations non gouvernementales interviendront devant la

Commission sur les questions des armes nucléaires et des armes légères.

Comme l'indique la note au bas du document A/C.1/61/CRP.2/Rev.1, j'ai l'intention de diviser les neuf séances officielles en trois parties pour permettre à la Commission d'utiliser au mieux le temps qui lui est imparti pour s'engager dans des débats productifs et présenter tous les projets de résolution de manière efficace et en temps opportun. La première partie débutera avec l'un des orateurs invités, comme indiqué dans le document A/C.1/61/CRP.2/Rev.1.

Lorsque l'orateur invité aura terminé son intervention, je suspendrai brièvement la séance officielle afin que nous puissions tenir une séance officieuse de questions-réponses avec cet orateur. Ensuite, nous reprendrons la séance officielle et aborderons la deuxième partie, qui comprendra des interventions des délégations sur la question à l'examen. La troisième et dernière partie, qui sera également officielle, sera consacrée à la présentation de projets de résolution et de décision.

Je soulignerai également que, lors de la dernière séance de la deuxième étape de nos travaux, que réserve pour le vendredi 20 octobre, les délégations pourront, si nécessaire, présenter les projets de résolution non encore étudiés. Cela nous permettra de disposer de temps suffisant pour le déroulement de nos travaux. C'est pourquoi je demande instamment aux délégations de faire tout leur possible pour présenter leurs projets de résolution dès la deuxième étape de nos prochains travaux. La Commission pourrait également consacrer la dernière séance à un débat sur les questions qui n'auraient pas été examinées faute de temps.

J'ajouterai que si nous disposons de temps suffisant après la fin du débat thématique sur un sujet précis et la présentation de projets de résolution à une séance donnée, nous pourrions continuer nos débats en passant au sujet thématique suivant de notre calendrier. Par conséquent, compte tenu de la liste évolutive des orateurs dont nous disposons pour le débat général, je demande à toutes les délégations de se tenir prêtes à débattre du sujet thématique suivant, si nécessaire.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Si la Commission souhaite modifier la méthodologie des séances, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Je voudrais simplement avoir une précision sur la raison pour laquelle nous avons modifié les parties dont il est question pour les faire

passer du caractère officieux à officiel. Les débats de la Première Commission devant être enregistrés, nous pensions que, l'année dernière, nous avions décidé d'opter pour le caractère officieux afin d'alléger les procès-verbaux des débats de la Commission. J'aimerais connaître la principale raison de ce changement.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit, ce changement technique a été opéré parce que nous souhaitions procéder de la même manière que l'année dernière. Il y avait une légère erreur technique dans les notes de la Présidence, c'est pourquoi j'ai souhaité préciser que les débats se dérouleraient selon la méthode appliquée l'année dernière.

**M. Shamaa** (Égypte) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le document A/C.1/61/CRP.2/Rev.1, nous sommes d'accord sur le fait que l'intention est de suivre une pratique identique à celle de l'année dernière, mais je dois le reconnaître, je ne suis pas certain que tel est bien le cas. N'ayant pas le document sous les yeux, je reviendrai sur cette question lorsque nous aurons vérifié la façon dont les travaux se sont déroulés l'année dernière et comment la session a été divisée. Si ma mémoire est bonne, il me semble que la méthode appliquée était légèrement différente, mais je ne voudrais pas m'aventurer plus avant sur cette question puisque je n'ai pas le document concernant l'organisation des travaux de l'année dernière.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Selon le Secrétariat ce programme est exactement le même et, pour ma part, je pense que c'est effectivement le cas.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Sareva** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes reportés aux procès-verbaux de l'année dernière et les représentants sont, bien sûr, invités à faire de même et à vérifier ces documents. Il semble que le déroulement des travaux tel qu'énoncé par la Présidente corresponde à ce qui a été fait l'année dernière, comme le reflètent les procès-verbaux mais, bien sûr, les délégations sont invitées à vérifier par elles-mêmes ces documents afin d'être tout à fait rassurées.

**M. Hashmi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout comme notre collègue de l'Égypte, ma délégation a le souvenir que la méthode pratiquée l'année dernière était légèrement différente de celle

indiquée dans le document qui a été distribué. Pourrions-nous demander de reporter la décision sur ce point afin que nous puissions vérifier les procès-verbaux?

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Absolument. Je pense que nous reviendrons sur cette question demain et que nous prendrons alors une décision. En attendant, comme l'a dit le Secrétaire, les représentants ont tout loisir d'aller vérifier les procès-verbaux.

J'informe également les membres qu'il n'y aura pas de liste officielle d'orateurs pour la deuxième étape de nos travaux à venir. Néanmoins, j'encourage les délégations à informer le Secrétariat de leur intention de prendre la parole avant le début des séances. Si elles ne le font pas, toutes les demandes d'intervention seront enregistrées directement dans la salle le jour donné.

*La séance est levée à 13 heures.*